

Diagnostic raisonné  
du patrimoine bâti

Parc naturel régional Scarpe-Escaut - UNE AUTRE VIE S'INVENTE ICI

## Phase 2 - Coeur de nature

# Niveau 1 - Le bâti comme composante du paysage et de la forme urbaine



Parc  
naturel  
régional  
Scarpe - Escaut

## L'AIRE D'ETUDE : LE CŒUR DE NATURE DU PARC NATUREL REGIONAL

Le « Cœur de nature » est l'une des quatre entités territoriales identifiées dans la Charte du Parc. Elle correspond à 5 des 9 unités paysagères du territoire : Plaine de la Scarpe, Massif forestier de Raismes-Saint Amand-Wallers, Escaut alluvial, Versants humides de l'Escaut et Plaine de la Hayne. Constituée de plaines alluviales et vallées humides, véritable colonne vertébrale de la trame écologique du territoire, cette entité est marquée par une empreinte agricole et naturelle forte où le bâti est toutefois bien présent.

L'aire d'étude comprend 20 communes définies en 2008, avant les adaptations portées au Plan de Parc de la Charte 2010-2022 : Anhiers, Bousignies, Brillon, Bruille-Saint-Amand, Château-l'Abbaye, Flines-lez-Mortagne, Hasnon, Hergnies, Marchiennes, Millonfosse, Mortagne-du-Nord, Nivelles, Odomez, Saint-Amand-les-Eaux, Thun-Saint-Amand, Tilloy-lez-Marchiennes, Vicq, Vred, Wandignies-Hamage, Warlaing. Depuis, Tilloy-lez-Marchiennes ne fait plus partie du territoire du Parc, et de nouvelles communes ont intégré l'entité (Thivencelle, Fresnes-sur-Escaut, Escaupont, Bruay-sur-l'Escaut, Beuvrages, Raismes). Ces dernières seront analysées lors de l'étude du secteur sud et est du Parc.

## LES OBJECTIFS DU DIAGNOSTIC

Le diagnostic raisonné correspond au premier axe d'action du programme de préservation et de valorisation du patrimoine bâti, élaboré en partenariat entre le Parc naturel régional Scarpe-Escaut, la Région Nord-Pas de Calais (Direction de la Culture, Service du patrimoine culturel), DRAC Nord-Pas-de-Calais et le CAUE du Nord. Il correspond au volet « connaissance » du programme et est complémentaire au deuxième axe portant sur l'animation du programme et l'accompagnement des projets.

Le diagnostic raisonné a pour but de :

- Connaître le patrimoine bâti du Cœur de nature et en définir ses caractéristiques majeures ;
- Informer et sensibiliser les acteurs du territoire à l'enjeu que présente le patrimoine bâti (élus, bureaux d'études en charge de projets architecturaux, d'urbanisme ou de paysage, porteurs de projets de découverte pédagogique ou touristique, etc.) ;
- Aider à agir pour la préservation et la mise en valeur de ce patrimoine : cibler des priorités d'action et conseiller (restauration, projet architectural...), base de réflexion pour les opérations d'aménagement et d'urbanisme ;
- Sensibiliser et impliquer les habitants par le biais d'actions grand public.

Afin d'appréhender le patrimoine bâti dans toutes ses dimensions, ce diagnostic se décline en deux niveaux d'analyse correspondant à un emboîtement d'échelles :

- niveau 1 : le patrimoine bâti comme composante du paysage et de la forme urbaine ;
- niveau 2 : le patrimoine bâti comme élément architectural.

## LES OBJECTIFS DU NIVEAU 1 : LE BÂTI COMME COMPOSANTE DU PAYSAGE ET DE LA FORME URBAINE

**Echelle d'analyse : de l'échelle du territoire du Cœur de nature à l'échelle de la rue, en passant par la commune, qu'elle soit ville ou village.**

**Ce cahier constitue le premier niveau du diagnostic raisonné du patrimoine bâti en Scarpe-Escaut. Il a été réalisé conjointement par le Parc naturel régional et le CAUE du Nord.**

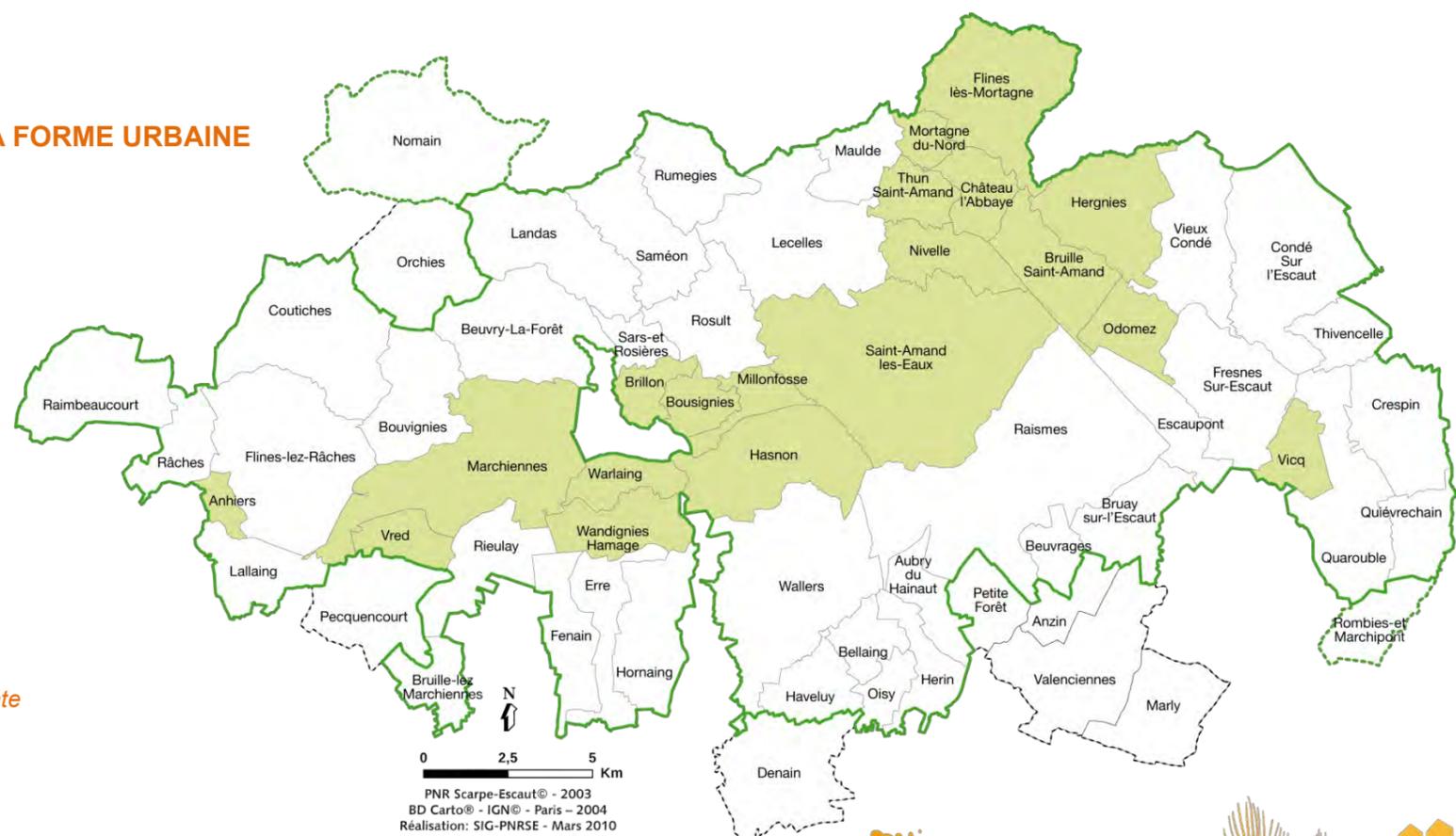
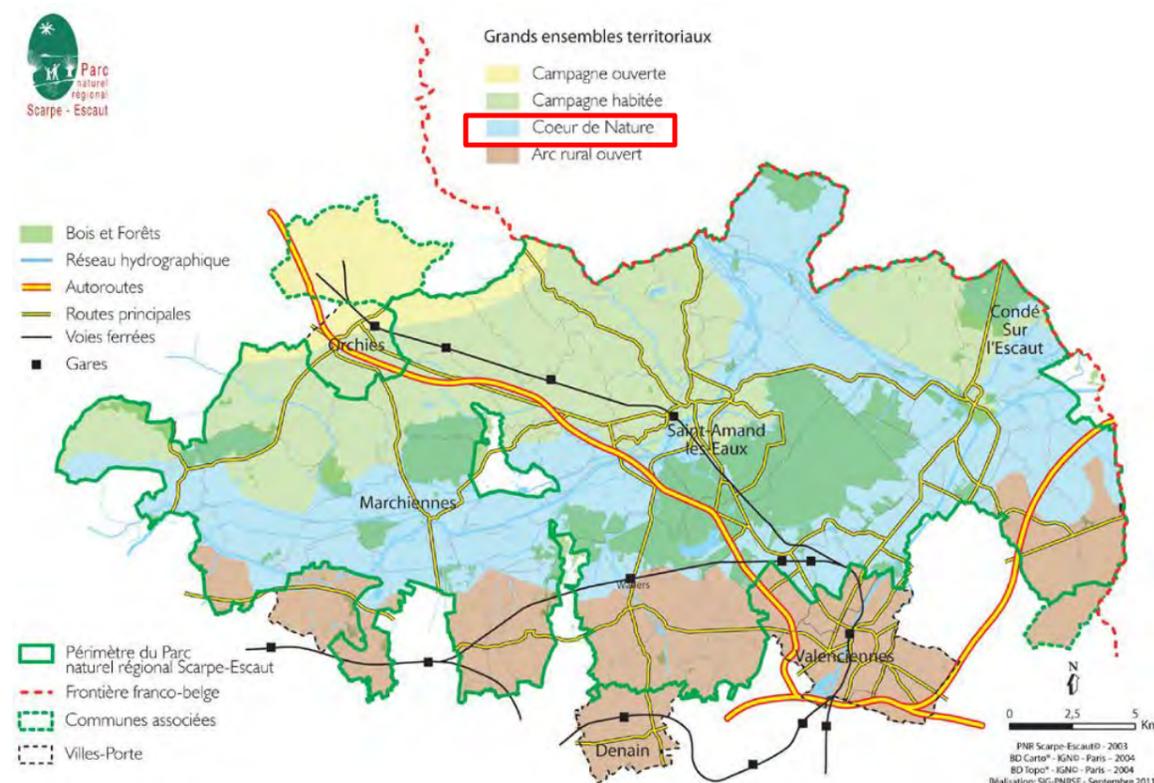
Ce niveau s'attache à définir comment le bâti s'inscrit dans le paysage. Il permet de mettre en évidence les liens que le bâti entretient avec les grandes caractéristiques géomorphologiques du Cœur de nature : relief, cours d'eau, boisements, cultures et prairies... et comment il participe à définir cette entité de territoire. Il explique les modes d'implantation du bâti à partir de sources historiques, mais aussi de l'analyse de terrain.

Ce niveau analyse également comment le bâti participe au cadre de vie et à l'organisation urbaine des communes. Il définit l'organisation du bâti au regard de sa forme, de ses modes d'implantation, de sa densité, de l'usage qui en est fait, de la relation entre l'espace non-bâti ou l'espace public... A partir de ces caractéristiques, sont ainsi identifiées différentes formes urbaines récurrentes pour ces communes : noyau du village, hameaux, écarts...

**Le niveau 1 formule des enjeux généraux liés à l'évolution du bâti dans le paysage, et des enjeux précis en matière de projets et d'aménagement du territoire communal et intercommunal.**

*Avertissement : certaines données d'analyse restituées dans ce document peuvent avoir évolué depuis la date d'observation (entre 2008 et 2010)*

*Date de finalisation : mai 2012*





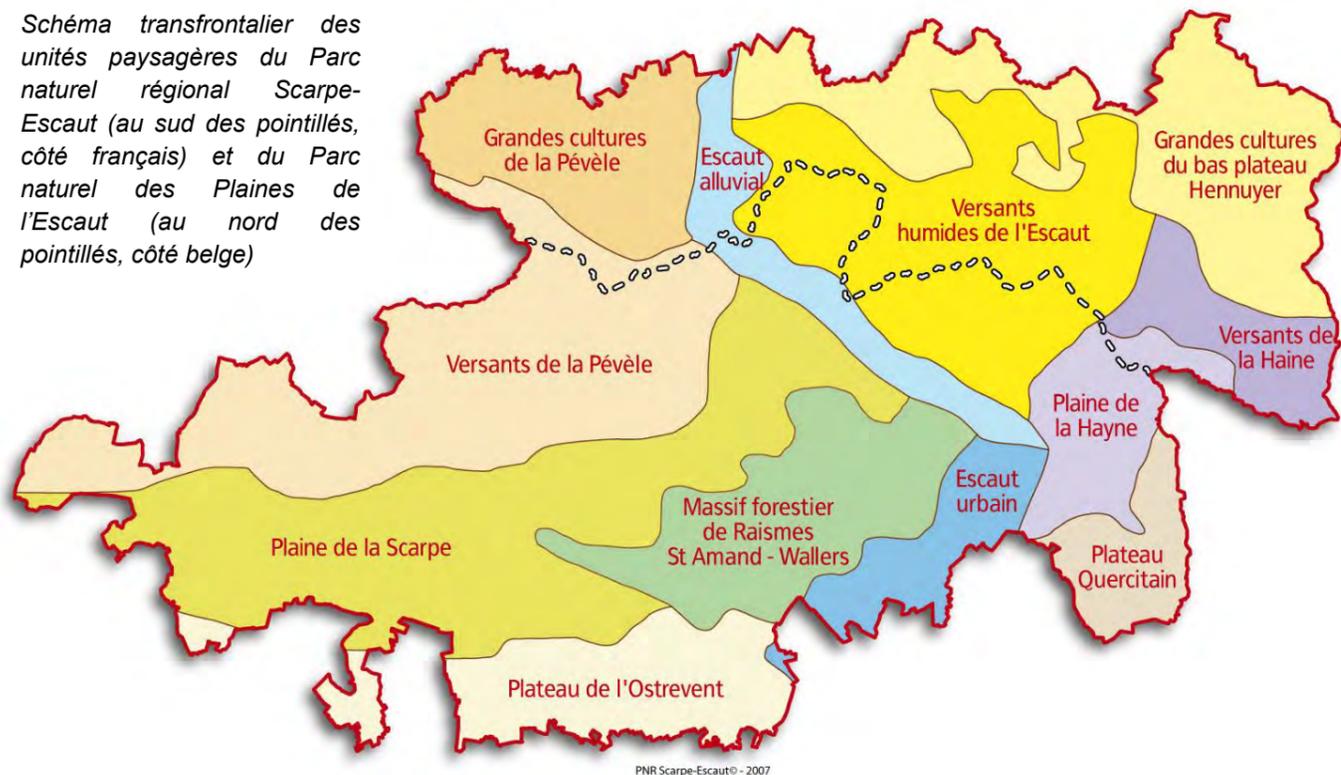
## SOMMAIRE

	Page
<b>UNE ANALYSE DU TERRITOIRE DU CŒUR DE NATURE</b>	<b>4</b>
1/ L'APPROCHE GEOGRAPHIQUE ET PAYSAGERE	4
2/ LES SCHEMAS GENERAUX D'ORGANISATION DU BATI	15
3/ LES SOUS-ENSEMBLES BATIS	18
4/ POLES URBAINS ET CENTRALITES	20
5/ LE RAPPORT DU BATI AU SITE	21
6/ LE RAPPORT ESPACE PUBLIC-ESPACE PRIVE	23
<b>LES ENJEUX</b>	<b>26</b>
INTRODUCTION SUR LES ENJEUX	26
1/ A L'EHELLE DU TERRITOIRE - QUEL REGARD AU-DELA DES LIMITES COMMUNALES ?	27
2/ A L'EHELLE DES VILLES ET DES VILLAGES - QUELS MODES D'ORGANISATION DU BATI ?	30
3/ A L'EHELLE DE LA RUE - QUEL TRAITEMENT DE L'ESPACE ?	34
<b>LIEN A LA PLANIFICATION ET AU PROJET D'AMENAGEMENT</b>	<b>36</b>
1/ COMMENT UTILISER CE DIAGNOSTIC ?	36
2/ QUELQUES PISTES DE REFLEXION	37
<b>ANNEXE</b>	<b>39</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE</b>	<b>40</b>

## UN TERRITOIRE, CINQ ENTITES DE PAYSAGE

Constitué des plaines alluviales et vallées humides de la Scarpe, de l'Escaut et de la Hayne, le « Cœur de nature » est une des 4 entités territoriales de la Charte du Parc naturel régional. L'empreinte agricole et naturelle y est très forte, marquée par des prairies, des massifs forestiers en bordure et une forte présence de l'eau. Entité transfrontalière, cette dépression humide de faible altitude connaît un fonctionnement hydrogéologique qui lui est propre. Le secteur est quadrillé par un réseau de sites naturels humides et forestiers, formant la colonne vertébrale de la trame écologique du territoire. Le bâti y est bien présent, et les communes recèlent un patrimoine important en la matière. **Le Cœur de nature se nuance d'ouest en est en cinq entités paysagères.**

Schéma transfrontalier des unités paysagères du Parc naturel régional Scarpe-Escaut (au sud des pointillés, côté français) et du Parc naturel des Plaines de l'Escaut (au nord des pointillés, côté belge)



PNR Scarpe-Escaut © - 2007

### Le massif forestier de Raismes-Saint Amand-Wallers

Au cœur du territoire, ce massif s'étend aujourd'hui sur 4500 hectares. La forêt, qui s'étirait autrefois jusqu'à Douai, a largement été morcelée au 19<sup>ème</sup> siècle pour les besoins de l'industrie. La Grande Guerre y a aussi laissé ses traces : deux tiers des arbres ont été sacrifiés, avant replantation de l'ensemble après 1918. Le massif est partagé entre un versant nord très humide situé à l'altitude de la plaine de la Scarpe, où dominent chênes pédonculés, mares et fossés, et un versant plus sec, interfluve entre la Scarpe et l'Escaut, où dominent la hêtraie sur sable, les landes à bouleaux ou à bruyères et les pinèdes issues de replantations.

Ce paysage est empreint d'une présence humaine importante : clairières bâties, fréquentation publique et axes de circulation (rail, autoroute, drèves...) qui traversent la forêt mais permettent une découverte du massif. Au sud, les franges du massif aussi connaissent certaines pressions, tantôt par l'urbanisation, tantôt par les peupleraies qui rendent les lisières ambiguës et peu perceptibles, malgré des vues localement préservées vers la forêt. Au nord, les lisières sont plus lisibles : lisières diffuses naturelles vers la trame arborée de la plaine humide ou lisières franches en contact direct avec la plaine agricole.

### Les versants humides de l'Escaut, entre Flines-lez-Mortagne et Hergnies

Vaste glacis entre l'Escaut et les monts du Hainaut, ce paysage forme une sorte de piémont aux reliefs amples, limité approximativement par l'autoroute A16-E42 au nord. Entité transfrontalière, ses ondulations sont ponctuées de massifs boisés comme les forêts de Bonsecours, de Flines ou le Bois de Péronnes, et entrecoupées de pépinières. Ce paysage est marqué par la présence de prairies et de cultures, où saules, frênes et peupliers se mélangent pour renforcer le maillage arboré déjà important des boisements. Le bâti y est très présent, et les voies de communication rarement rectilignes sur ces versants.

## UNE ANALYSE DU TERRITOIRE DU CŒUR DE NATURE 1/ L'APPROCHE GEOGRAPHIQUE ET PAYSAGERE

### La plaine de la Scarpe, d'Anhiers aux rives de l'Escaut

Vaste plaine humide, cette entité est naturellement associée à l'eau. Dès le Moyen Age, les grandes abbayes (Marchiennes, Hasnon ou Saint-Amand), ont renforcé les travaux d'assainissement et de défrichement préexistants, sur les grandes étendues boisées, humides et marécageuses de l'époque, en y laissant des vestiges abbatiaux.

L'eau crée un paysage de prairies et de labours, constellé de haies ou saules têtards isolés, parcouru de fossés ou de courants, et ponctué de fermes traditionnelles. Aux réseaux géométriques de fossés autour du Décours et de la Traitoire, se superposent des axes routiers souvent sinueux qui relient les villes et les villages entre eux. La structure de ce paysage identitaire se fragilise toutefois avec le développement de friches et de peupleraies sur les secteurs les plus humides. La fermeture du paysage se ressent aussi le long de certains cours d'eau, rendant l'eau peu visible et peu accessible.



Prairies à saules, à Warlaing



Prairies à saules, à Warlaing



Versants du Val de Vergne, à Hergnies



Forêt domaniale de Saint-Amand, depuis Odomez





### La vallée de l'Escaut alluvial

Il s'agit de la portion plus rurale du canal de l'Escaut, parsemée de villes et de villages qui s'étirent le long du cours d'eau mais avec lequel les liens restent limités. La vallée de l'Escaut est ici boisée et légèrement vallonnée, prenant une allure de coulée verte renforcée par des étangs tels Amaury et les différents marais qui l'entourent. La confluence de la Scarpe et de l'Escaut ou encore les écluses de Rodignies en sont des éléments symboliques. Véritable ligne de force du paysage, l'Escaut apparaît plutôt comme un espace de nature accessible et perceptible. Il s'accompagne largement sur ses rives de boisements linéaires et de peupleraies, ces dernières remplaçant souvent cultures ou prairies. Malgré les axes de communication qui longent les bords, l'absence relative de connexions visuelles et physiques limite le rapport entre les deux rives.

### La plaine de la Hayne

Large dépression humide inondable s'étendant vers l'est, ce paysage de plaine s'identifie par l'omniprésence de l'eau et le développement de taillis marécageux et surtout des peupleraies. Marais, prairies humides pâturées, réseau complexe de fossés et de courants, et pépinières marquent ce paysage. Les villages, petits et peu nombreux témoignent d'une forte ruralité.

### Les franges du Cœur de nature, entre Pévèle et bassin minier

Situé entre les plateaux voisins hennuyer, pévélois, ostrevent et quercitain, le Cœur de nature côtoie sur ses franges aussi bien des paysages agricoles de polyculture au nord ou de grandes cultures au sud, que des paysages miniers voire très urbanisés.

Les limites de cette entité sont souvent floues, la transition se faisant de manière progressive entre Campagne habitée au nord et Cœur de nature. Peu à peu, la présence de l'eau marque plus fortement le paysage, les fossés s'élargissent, les pâtures et les peupleraies sont plus nombreuses, le paysage plus ouvert des versants pévélois et hennuyer se referme progressivement.

Au sud, la transition est plus brutale, amorcée par la limite du massif forestier de Raismes-Saint-Amand-Wallers et un relief qui remonte vers les plateaux de l'Ostrevent et du Quercitain. Le paysage s'ouvre pour laisser place aux grandes cultures, aux sites et villages miniers et aux infrastructures.

## LES GRANDS ELEMENTS D'INFLUENCE DES ORGANISATIONS BATIES EN CŒUR DE NATURE

### Le bâti et le relief

Globalement, le bâti est absent des points hauts du territoire (hauts de versants, buttes). Seules les buttes du Mont des Bruyères et du Moulin des Loups à Saint-Amand-les-Eaux font exception à la règle, des hameaux y étant établis.

**En plaine de la Scarpe**, le relief est peu marqué avec des altitudes variant entre 15 et 20 m et constituant la « basse plaine ». Dans le cœur de plaine, une grande partie du bâti se localise dans ces basses altitudes. Quelques villages s'établissent au-dessus du lit inondable (Vred, Anhiers, Marchiennes). Dans la plaine, le relief, peu marqué, ne semble pas être un facteur déterminant à sa répartition contrairement aux éléments naturels comme l'eau et les boisements.

**En vallée de l'Escaut**, le relief est plus marqué par les versants du plateau hennuyer au nord et des buttes au sud. Plusieurs logiques se distinguent.

Le relief peut guider l'implantation du bâti sur les premières hauteurs au-dessus du lit majeur, le long d'une voie de communication. Il s'implante linéairement, parallèlement à l'axe de la vallée et à la ligne de partage des eaux, et à distance du fond de vallée (exemple : bâti le long de la RD66 et à Bruille-Saint-Amand, entre buttes et Escaut). Ce facteur est très lié à l'humidité des terres.

Sur les versants d'Hergnies et de Flines-lez-Mortagne, le bâti suit l'inclinaison en pente douce menant vers l'Escaut, parallèlement au sens d'écoulement des eaux et aux voiries selon une orientation nord-est vers sud-ouest. Ceci n'empêche toutefois pas un développement de liaisons bâties rejoignant les villages voisins le long de routes rarement rectilignes.

Seule Mortagne-du-Nord ne suit pas ces logiques et s'est établie en fond de vallée de l'Escaut aujourd'hui canalisé.



Plaine de la Hayne, à Vicq



Plaine d'Anhiers



Versant ouvert, à Hergnies



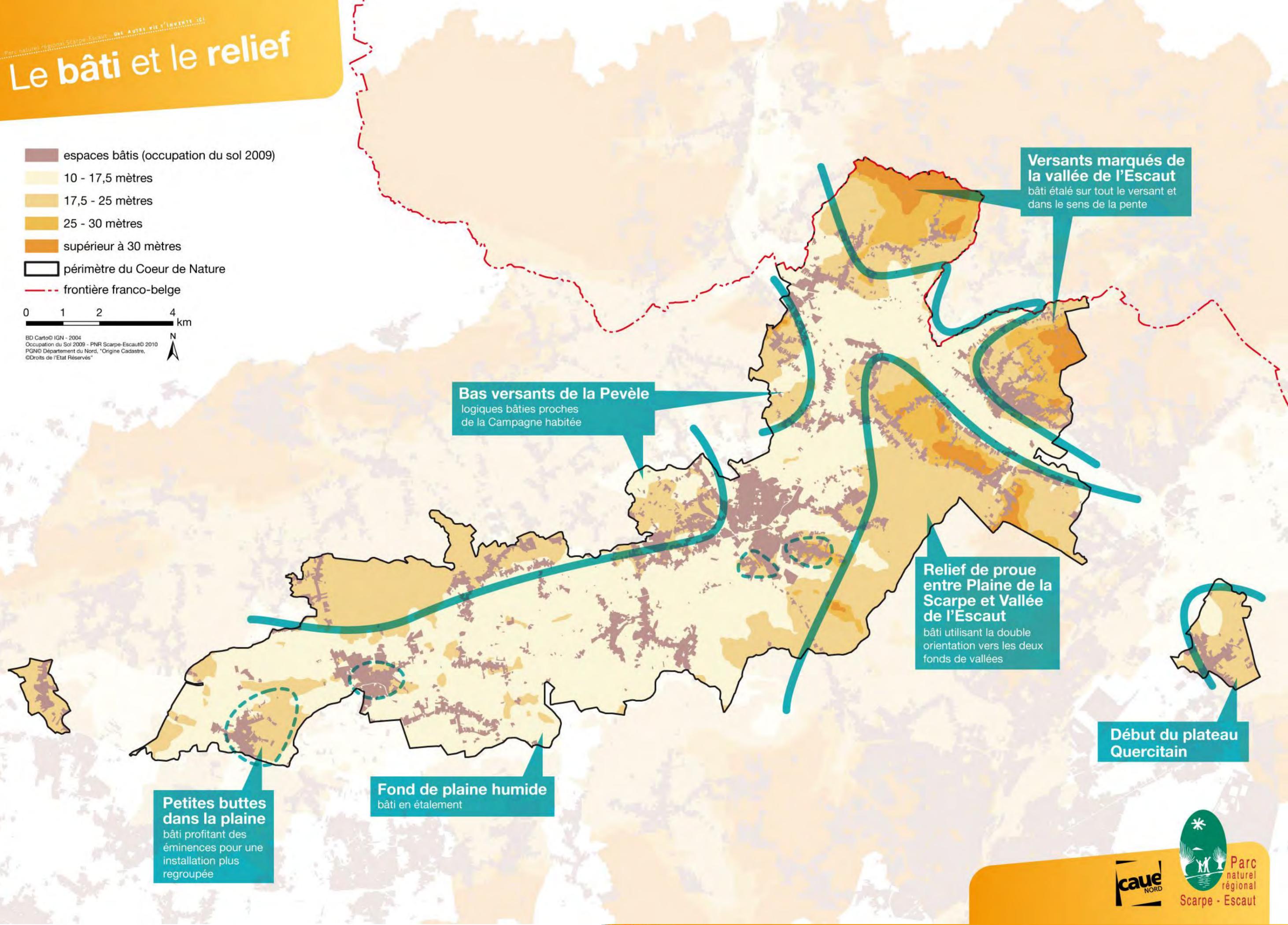
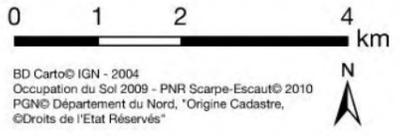
Versant agricole donnant sur Thun-Saint-Amand en contre-bas



Effet de pente à Bruille-Saint-Amand

# Le bâti et le relief

- espaces bâtis (occupation du sol 2009)
- 10 - 17,5 mètres
- 17,5 - 25 mètres
- 25 - 30 mètres
- supérieur à 30 mètres
- périmètre du Coeur de Nature
- frontière franco-belge



**Versants marqués de la vallée de l'Escaut**  
bâti étalé sur tout le versant et dans le sens de la pente

**Bas versants de la Pevèle**  
logiques bâties proches de la Campagne habitée

**Relief de proue entre Plaine de la Scarpe et Vallée de l'Escaut**  
bâti utilisant la double orientation vers les deux fonds de vallées

**Début du plateau Quercitain**

**Petites buttes dans la plaine**  
bâti profitant des éminences pour une installation plus regroupée

**Fond de plaine humide**  
bâti en étalement

## Le bâti et l'eau

Sur ce territoire au fonctionnement hydraulique complexe, les influences de l'eau sur le bâti sont aussi variées que la forme que l'élément peut prendre : eau libre des cours d'eau, eau stagnante des plans d'eau, eau diffuse des marais et prairies humides... L'eau est très présente, mais souvent imperceptible. Les aménagements récents (busage, remblaiements, standardisation des ouvrages...) contribuent à faire disparaître l'eau des paysages. Elle constitue aussi un risque pour l'établissement du bâti, zones inondables et crues étant ici fréquentes.

Les modes d'établissement du bâti par rapport à l'eau répondent à différentes logiques :

### Se tenir à distance de l'eau

La plaine de la Scarpe est un territoire fortement humide, comportant beaucoup d'espaces en eau et de cours d'eau canalisés ou non autour de la Scarpe et de l'Escaut.

L'humidité des terres est un facteur de contrainte à la construction repoussant le bâti le long des voiries situées sur points hauts ou à distance (exemples : marais à Vicq, tourbière et marais à Vred, bâti à distance du fond de la vallée de l'Escaut à Hergnies, Bruille-Saint-Amand, Odomez, Château-l'Abbaye, Flines-lez-Mortagne, village d'Anhiers).

Résultat, à l'ouest de la plaine de la Scarpe et sur les versants nord de l'Escaut, les villes et villages semblent « cernés » par l'eau (vallées humides et passage de cours d'eau, tourbières et marais...) et la présence de celle-ci limite leur développement. A l'est de la plaine de la Scarpe, l'humidité est plus diffuse et contraint moins le développement du bâti dans la plaine. Celui-ci maille l'ensemble du secteur, sans tenir compte des limites communales.



Plaine humide autour de Marchiennes



Le bourg de Nivelles établi autour d'une butte, et son cortège de prairies faisant tampon avec le Décours.



Le village de Bruille-Saint-Amand, à mi-versant de l'Escaut



Le petit Anhiers, en limite de prairies humides

### S'établir en limite de l'eau

L'exploitation des ressources explique également la répartition du bâti. Le bâti rural s'organise souvent en limite de marais anciennement exploités, par exemple près du Marais du Sart à Brillon, Marais à Wandignies-Hamage, Grand Bray à Hasnon, rue du Marais à Bousignies, le Grand Marais au Val de Vergne à Hergnies. On note un autre type d'attractivité de l'eau bien actuel, lié à une vocation de loisirs. Les secteurs d'étangs de chasse et de pêche ne sont pas rares, autour desquels s'installe un bâti isolé mais peu visible depuis les voies.

### Se tourner vers l'eau... du moins par le passé

Plusieurs villes et villages sont établis sur la Scarpe ou ses canaux, le Décours et la Traitore (Vred, Marchiennes, Hasnon, Nivelles, Saint-Amand-les-Eaux). Sur l'Escaut, seul Mortagne-du-Nord suit la même logique. Le rapport à l'eau y est différent, le bâti se tenant prudemment à distance de l'Escaut devenu un canal au gabarit imposant au fil du temps.

Le passage de la voie d'eau est un facteur d'attractivité économique à l'époque industrielle de manière quasi-systématique sur les communes en bord du canal de la Scarpe : pont à Vred, industries à Saint-Amand et Marchiennes, Petit Hasnon à Millonfosse et Hasnon, faïencerie à Hamage en bord de canal, soierie à Odomez (industrie fonctionnant avec le canal), écluse de Warlaing. L'édification d'ouvrages hydrauliques et les activités liées au transport de matières premières ont ici contribué au développement d'un bâti spécifique autour de la voie d'eau. L'eau a été historiquement un support de mobilité, et reste d'un intérêt fort en la matière pour le territoire.

### Assécher, drainer et canaliser

Le Cœur de nature possède un réseau hydrographique dense renforcé par le passé monastique à l'origine de la création de nombreux cours d'eau artificiels ou « contre-canaux » (Décours, Traitore et Jard) et de travaux hydrauliques. A l'époque des abbayes, le territoire a vu se développer de grandes fermes isolées et leur domaine d'exploitation autour d'elles. Elles ont participé à la création de paysages très structurés par la trame hiérarchisée des fossés de drainage et des prairies modelées par les merlons, au milieu desquelles trône la silhouette imposante de la ferme. Aujourd'hui, quelques systèmes isolés de ce type perdurent encore au centre de la plaine, dont l'emblématique ferme d'Hyverchies et son domaine.



Le hameau de Cataine (Hasnon), sur la Traitore



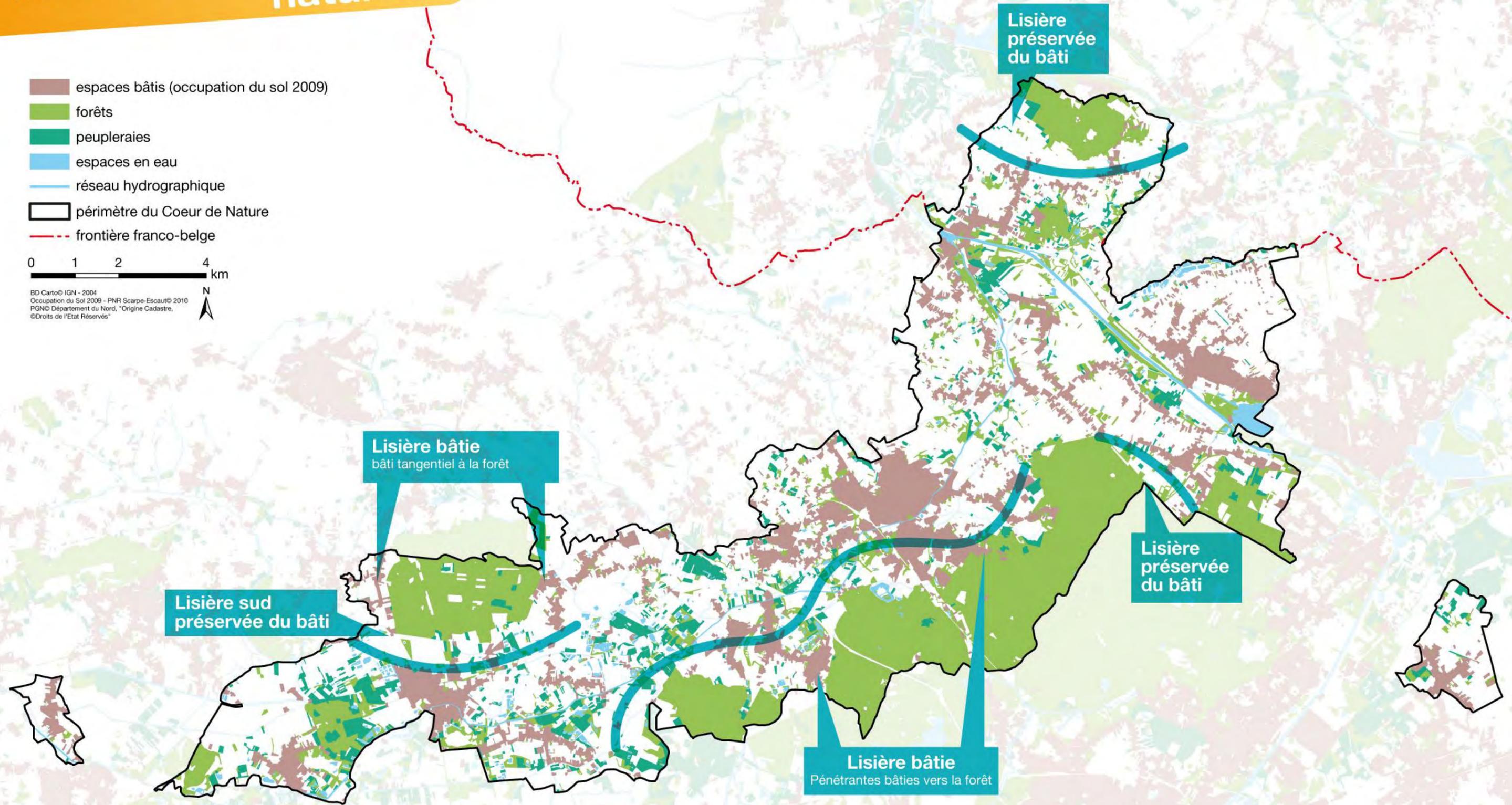
La Scarpe à Vred

# Le bâti et les éléments naturels

- espaces bâtis (occupation du sol 2009)
- forêts
- peupleraies
- espaces en eau
- réseau hydrographique
- périmètre du Coeur de Nature
- - - frontière franco-belge



BD Cartho© IGN - 2004  
Occupation du Sol 2009 - PNR Scarpe-Escaut© 2010  
PGN© Département du Nord, \*Origine Cadastre,  
©Droits de l'Etat Réservés



## Le bâti et la forêt

Hormis de rares bâtiments anciens ou liés à l'activité forestière, la présence de la forêt empêche le développement du bâti en son sein de par son emprise et ses usages, et du fait de l'absence de défrichement. Comme pour les secteurs en eau, les forêts et boisements principaux limitent le maillage du bâti sur le Cœur de nature.

Les grands ensembles boisés sont situés sur les secteurs hauts, recherchés également pour l'établissement d'un bâti « les pieds au sec ». Le défrichement a conduit à une diminution des emprises boisées, au profit de l'activité agricole.

Le bâti et la forêt entretiennent donc une relation étroite dans les lisières, espaces convoités et plutôt attractifs, de nombreux hameaux ou isolés s'étant établis par le passé dans ces espaces de transition. Le bâti longe alors la forêt de manière tangentielle (Marchiennes), ou s'établit sur des voies pénétrantes vers les drèves.

Certains de ces hameaux se sont étendus progressivement vers les bourgs (exemple à Saint-Amand-Thermal COB02).

Seules les lisières encore agricoles au sud de la forêt de Marchiennes, celle du secteur de Bruille-Saint-Amand en forêt de Saint-Amand ou de Flines-lez-Mortagne, restent préservées du bâti.



Rare bâti en lisière forestière, à Flines-lez-Mortagne



Bâti en lisière forestière, à Hasnon

## Le bâti et les infrastructures

**Le bâti se localise quasi-systématiquement le long des axes routiers principaux**, sauf à Flines-lez-Mortagne, Hergnies et Odomez, où le territoire est plus mité par un bâti dispersé. L'ancienneté de certaines voies et leur importance historique et économique (voies romaines comme la Chaussée Brunehaut) expliquent l'établissement du bâti traditionnellement le long de ces traversées du territoire. Les canaux de la Scarpe et de l'Escaut, et leurs contre-canaux, entretiennent également une relation particulière au bâti (cf. *Le bâti et l'eau*). Les grandes infrastructures de type autoroutes (A23 et A2) ou voie ferrée du TER font en général fi de la géographie du territoire. Toutefois, leur développement modifie les organisations originelles et tendanciennes du bâti sur les communes.

Sans accès, l'influence de l'infrastructure est minime, mais dès lors que des échanges entre la voie et le territoire sont possibles (échangeurs, giratoires, gare...), le bâti d'habitat mais aussi d'activités se développe voire se réorganise à proximité : zones d'activités le long de la RD169 à Saint-Amand-les-Eaux, à Brillon-Sars-et-Rosières, quartier de la gare de Saint-Amand-les-Eaux, développement d'activités et d'habitat près de l'échangeur de l'A23 d'Hasnon...

Le reste du territoire est marqué par de nombreuses ruptures et un côté « labyrinthique » : voiries en impasses, difficultés à le traverser du fait des grandes infrastructures et leur effet barrière. Difficile de créer de l'urbanité dans ce contexte.

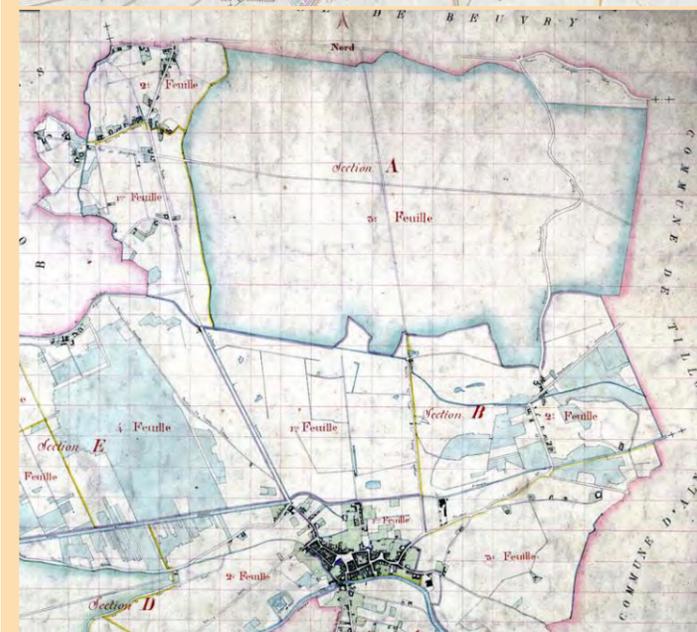
**Certaines infrastructures, aujourd'hui disparues ou non fonctionnelles, ont pu influencer l'organisation du bâti dans le paysage** : la voie Saint-Amand-Lecelles-Thun-Mortagne-Maulde-Belgique aujourd'hui désaffectée, les anciennes voies Saint-Amand-Millonfosse-Hasnon-Wallers ou Odomez-Fresnes en lien avec le cavalier Somain-Péruwelz, le cavalier Orchies-Marchiennes-Wandignies Hamage-Fenain.

Ce réseau ancien s'est accompagné de l'établissement de gares et de haltes, ou d'industries combinant à la fois le recours à la voie d'eau et à la voie ferrée. Dans ces secteurs, un développement urbain d'habitat ou d'industries s'est souvent effectué : quartier de la gare à Saint-Amand-les-Eaux, bourgs de Hasnon ou Marchiennes, zinguerie de Mortagne-du-Nord et cité du Maroc à Thun-Saint-Amand, faïencerie à Hamage, usine et cité Kuhlmann à Odomez... Ces voies marquent toujours le paysage du Cœur de nature, coulées vertes réaménagées et reliant ces communes par des déplacements doux, ou encore en attente d'une mise en valeur.

## UNE IMPLANTATION DU BATI EN LISIERE FORESTIERE : L'EXEMPLE DE LA FORET DE MARCHIENNES



Cadastral napoléonien de 1816



Cadastral napoléonien de 1860

Au 19<sup>ème</sup> siècle, l'urbanisation de la commune de Marchiennes se développe dans les secteurs entourant la forêt. Les hameaux de Sec-Marais, des Trois Pucelles et d'Elprez voient leur bâti se développer et se densifier le long des voies de communication, à l'écart du centre-bourg. Ce bâti s'établit sur des terres agricoles ou boisées, n'induisant pas le défrichement de la forêt elle-même.

En parallèle, la forêt évolue au gré de sa gestion et de son exploitation, par exemple avec le défrichement du bois du Clos et d'une parcelle au nord entre 1816 et 1860.

Depuis, le bâti s'est largement développé le long de ces routes, privant aujourd'hui souvent des larges vues qui existaient vers la forêt. Sa lisière sud reste toutefois encore préservée du phénomène aujourd'hui.



Lisière ouest de la forêt de Marchiennes



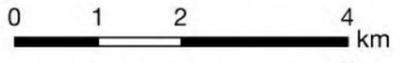
Zone d'activités de Brillon, en bordure d'A23



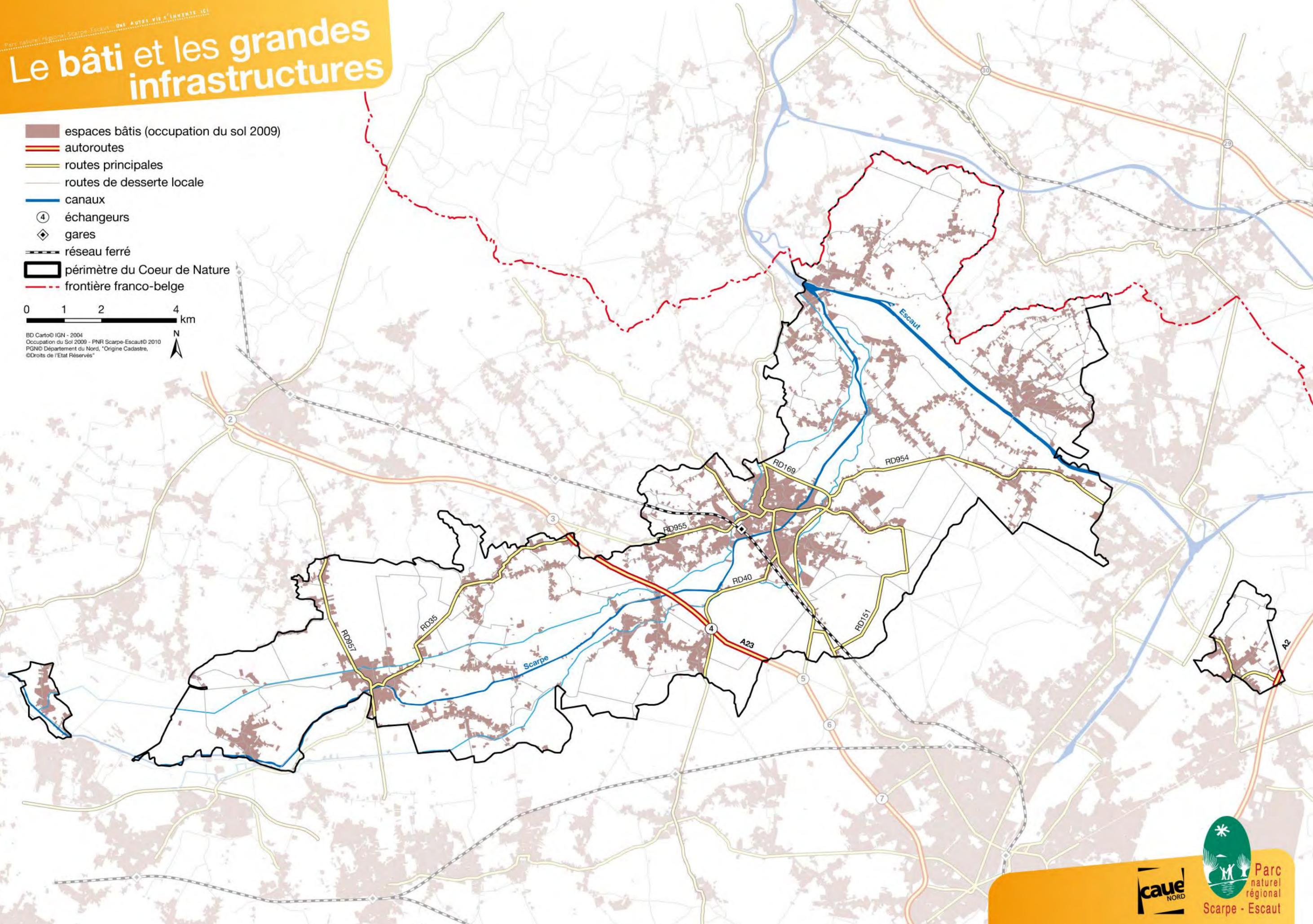
Canal de la Scarpe, avant la confluence et ses infrastructures portuaires

# Le bâti et les grandes infrastructures

- espaces bâtis (occupation du sol 2009)
- autoroutes
- routes principales
- routes de desserte locale
- canaux
- ④ échangeurs
- ◆ gares
- réseau ferré
- ▭ périmètre du Coeur de Nature
- - - frontière franco-belge



BD Cartho© IGN - 2004  
Occupation du Sol 2009 - PNR Scarpe-Escout© 2010  
PGN© Département du Nord, "Origine Cadastre,  
©Droits de l'Etat Réservés"





### La trame agricole et le bâti

Le Cœur de nature se présente comme un patchwork de milieux agricoles, cultures et prairies, de peupleraies... Ce secteur concentre les espaces agricoles prairiaux les plus importants du territoire du Parc, du fait de l'humidité relative du secteur. Leur répartition dans le paysage présente toutefois des différences notables.

**A l'est de Saint-Amand-les-Eaux, des auréoles herbagères autour des villages et hameaux restent lisibles.** Pour des raisons fonctionnelles, ces espaces enherbés pour la pâture et le fourrage liés à l'élevage bovin se concentrent majoritairement aux abords du bâti agricole. A l'arrière des fermes, elles créent un espace de transition avec les champs cultivés.



Auréoles herbagères à Flines-lez-Mortagne : pâtures autour des hameaux de Legies (à gauche) et de la Vergne (à droite)

**A l'ouest de Saint-Amand-les-Eaux, l'imbrication entre cultures et prairies est plus forte,** créant une véritable mosaïque équilibrée entre ces deux types d'occupation du sol. Le bâti est peu dispersé, laissant l'espace à sa vocation première agricole. Dans les secteurs plus humides, des poches prairiales plus importantes sont établies (ancien Marais du Sart par exemple), le bâti restant en limite.



Pâturage ménageant des vues vers la campagne environnante à Vred

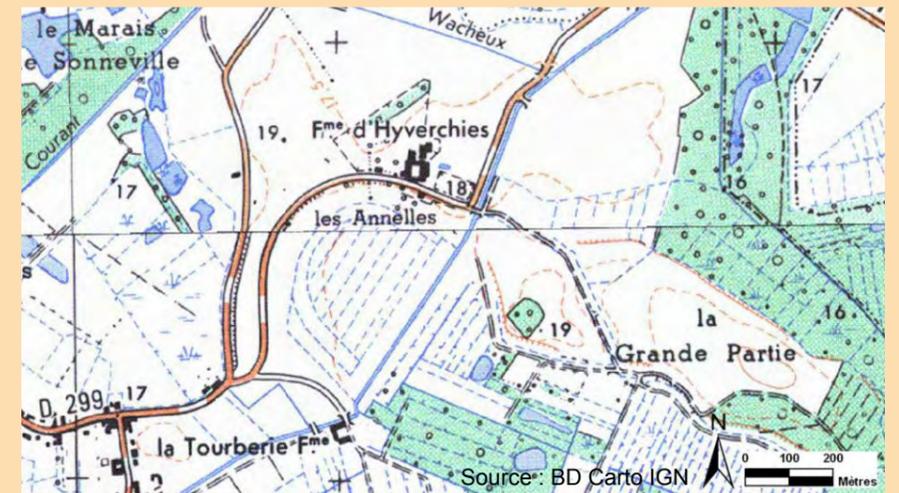


Secteur prairial autour de la ferme du Pont du Garde, Bousignies

### HYVERCHIES : UNE CENSE ABBATIALE EN PLAINE DE LA SCARPE

Apparues à partir du XIII<sup>ème</sup> siècle, les censés sont des exploitations édifiées au milieu des terres agricoles, mises en valeur et exploitées à l'origine par les moines. Peu à peu, elles sont louées à la ferme ou à bail à des fermiers, redevables en contre-partie du « cens », rente foncière. La cense d'Hyverchies, reconstruite en 1724, est une des plus monumentales des fermes abbatiales de la vallée. Le cadastre de 1860 montre bien l'organisation de la ferme dans son auréole herbagère, et notamment la structure en demi-cercle du champ attenant, une fois traversé la rue Jean Jaurès. Hormis quelques bâtiments d'exploitation sur l'arrière, cette organisation caractéristique est restée identique, avec son réseau de fossés concentriques et parallèles irriguant la prairie.

La cense et sa prairie en demi-cercle, appelée « Petit vivier »

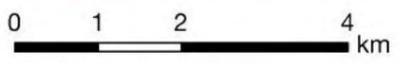


Lorsque les pâtures s'intercalent au bâti, elles prennent une importance majeure en ménageant des espaces de respiration entre les villages ou au sein même des tissus urbains distendus. En accompagnement de fermes isolées, elles illustrent le lien fort, paysager et fonctionnel, entre bâti et espace agricole. Il est cependant de plus en plus rare de retrouver les fermes anciennes de manière isolée, celles-ci ayant été peu à peu intégrées à l'urbanisation linéaire.

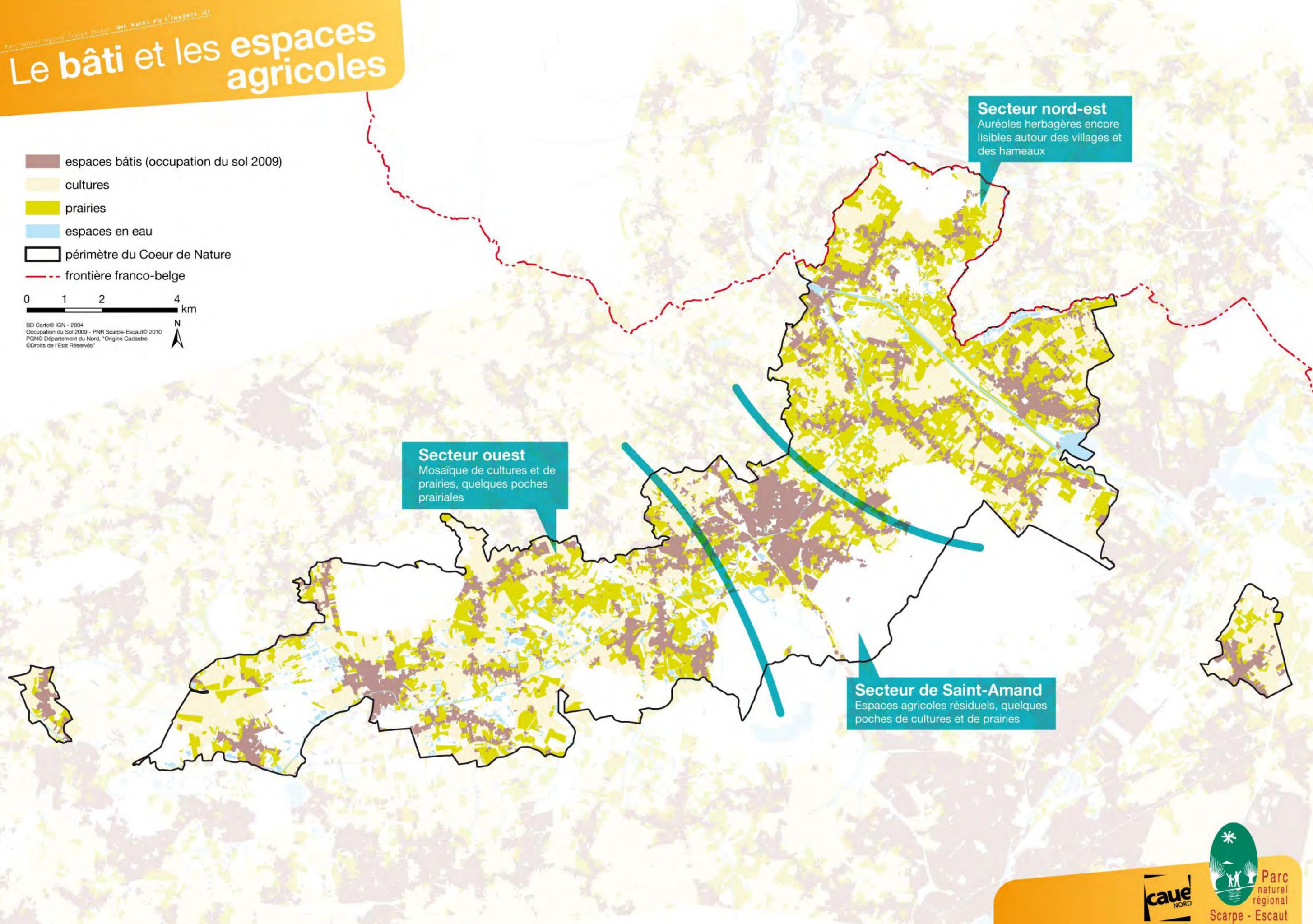
Le développement urbain récent conduit à constater une diminution des surfaces en prairies, du fait de leur positionnement à proximité directe des espaces urbains existants et de la faible valeur agronomique accordée à ces terres.

# Le bâti et les espaces agricoles

- espaces bâtis (occupation du sol 2009)
- cultures
- prairies
- espaces en eau
- périmètre du Coeur de Nature
- frontière franco-belge



BD Carto© IGN - 2004  
Occupation du Sol 2009 - PNR Scarpe-Escaut© 2010  
PGN© Département du Nord, \*Origine Cadastre,  
©Droits de l'Etat Réservés



**Secteur nord-est**  
Auréoles herbagères encore lisibles autour des villages et des hameaux

**Secteur ouest**  
Mosaïque de cultures et de prairies, quelques poches prairiales

**Secteur de Saint-Amand**  
Espaces agricoles résiduels, quelques poches de cultures et de prairies



## LES PARTICULARITES BATIES DANS LE PAYSAGE

### L'influence de l'Escaut industriel et de la Scarpe canalisée : les configurations particulières de Mortagne-du-Nord et de Saint-Amand-les-Eaux



Bâti en bord de Scarpe à Mortagne-du-Nord, en amont de la confluence



Silhouette de Saint-Amand-les-Eaux, vue depuis le nord

**Mortagne-du-Nord** se caractérise par un bâti établi en fond de vallées de la Scarpe mais aussi de l'Escaut, à la confluence des deux canaux. Moins rurale que ses voisines, la commune présente un visage bâti dense, souvent d'origine industrielle, témoin d'une activité passée florissante.

**Saint-Amand-les-Eaux** est la ville principale du territoire. Son empreinte urbaine dans le Cœur de nature est importante, notamment par les zones d'habitat et d'activités qui se sont développées au fil du temps sur son pourtour. Le contraste est souvent fort entre secteurs très urbains et secteurs agricoles encore préservés, la ville se faisant toutefois toujours présente par le repère lointain de la Tour abbatiale. La commune est étendue ; Saint-Amand-les-Eaux présente un gradient dans son paysage, passant des caractéristiques de la Campagne habitée (secteur du Saubois) au centre du Cœur de nature (basse plaine et forêt).

### Des identités plurielles liées à des situations en frange du territoire

#### L'influence du bassin minier : cas de Vicq et Anhiers

Aux extrémités du Cœur de nature, deux communes rurales se distinguent : Vicq et Anhiers. Situées aux limites de la vallée de la Scarpe avec le plateau de l'Ostrevent pour l'une, et de la vallée de l'Escaut, de la plaine de la Hayne et du plateau Quercitain pour l'autre, elles combinent ainsi des influences variées. Le minier fait son apparition, chevalement et carreau de fosse à Anhiers et cité minière en limite d'Onnaing à Vicq. L'eau est moins présente. L'agriculture y prend un visage plus monolithique, de grandes cultures à Anhiers et de pépinières à Vicq.

#### Le lien avec la Pévèle : cas de Brillon, du nord de Marchiennes, de Saint-Amand-les-Eaux et de Thun-Saint-Amand :

Ce secteur marque la transition progressive vers la Pévèle, la Campagne habitée. Le bâti, souvent linéaire, quitte la basse plaine pour les bas de versants pévélois. Le paysage s'ouvre progressivement, l'eau est moins présente, la trame arborée moins dense. A l'ouest, les horizons boisés de la forêt de Marchiennes marquent le paysage plus lointain.



Cité Cuvinot à Vicq



Un chevalement à la campagne, à Anhiers



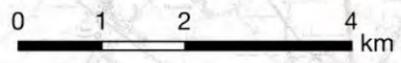
Le secteur du Saubois, en transition vers Rosult en campagne habitée

## BILAN : DES IDENTITES PAYSAGERES BATIES MULTIPLES EN CŒUR DE NATURE

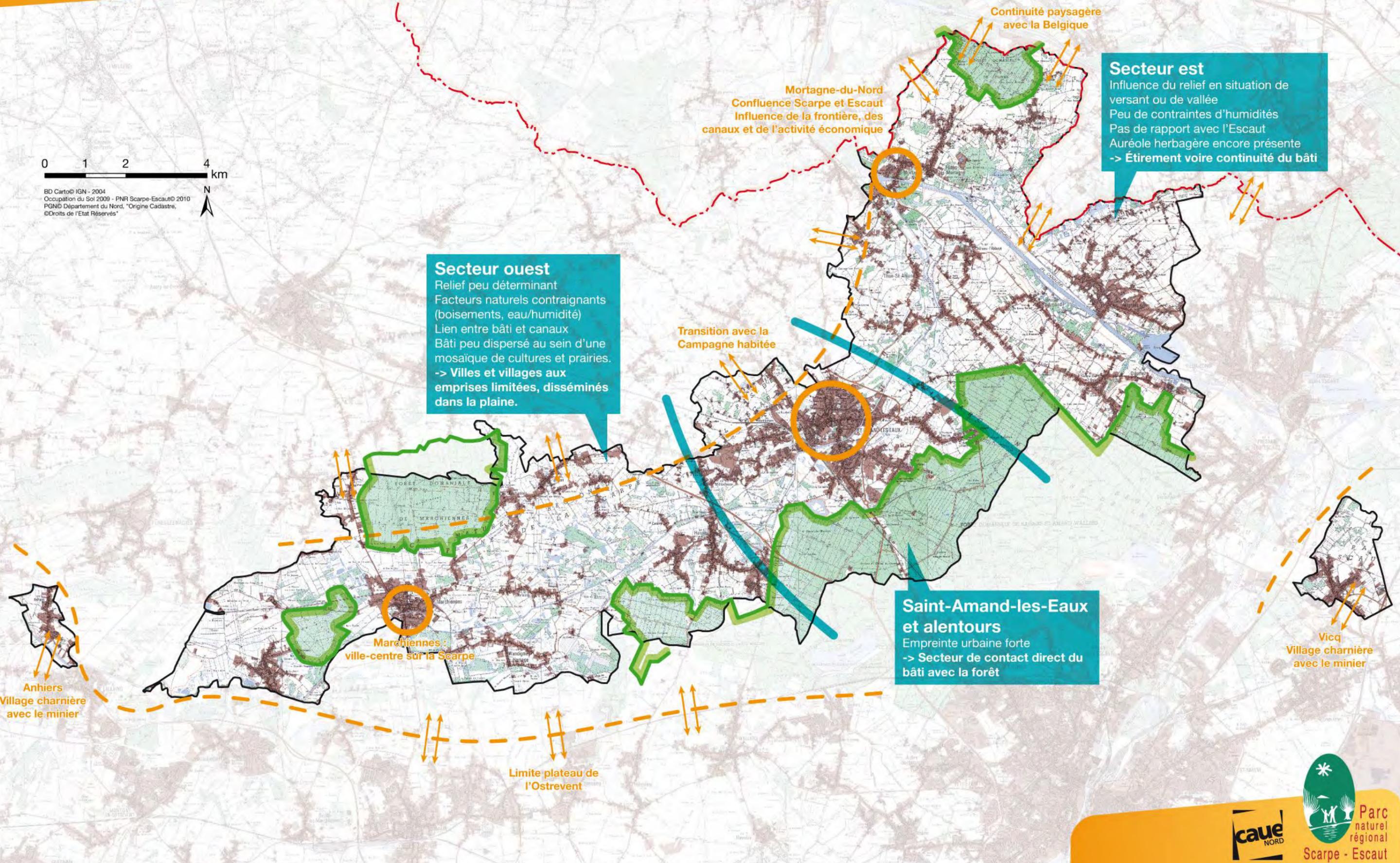
La carte de synthèse ci-contre montre une partition du Cœur de nature par secteur où le relief, l'eau, les milieux naturels et l'utilisation agricole de l'espace influencent de manière différenciée les modes d'implantation du bâti sur ce territoire.

# Des identités paysagères multiples en coeur de nature

Parc naturel régional Scarpe-Escaut - UNE AUTRE VIE S'INVENTE ICI



BD Carto© IGN - 2004  
Occupation du Sol 2009 - PNR Scarpe-Escaut© 2010  
PGN© Département du Nord, "Origine Cadastre, ©Droits de l'Etat Réservés"



Trois grands modes d'organisation du bâti se dégagent sur le territoire : en « pieuvre », en « réseau » ou en « village-rue ». Certaines communes s'apparentent de façon dominante à l'un ou l'autre des deux modes, d'autres allient deux ou trois modes, créant des formes plus complexes (organisation « mixte »).

### ORGANISATION EN « PIEUVRE »

Cas rencontrés : Vred, Brillon, Saint-Amand-les-Eaux, Vicq.

#### Descriptif

Type rassemblant des échelles de communes contrastées, de la plus petite, Brillon, à la plus grande, Saint-Amand-les-Eaux. A partir d'un centre unique, le bâti se développe le long d'axes rayonnants et indépendants les uns des autres. Des appendices bâtis peuvent se greffer sur l'axe rayonnant (extensions urbaines de type lotissement ou zones d'activités) et sont indépendants du centre, comme la zone du Moulin Blanc à Saint-Amand-les-Eaux, les lotissements de Vicq et du nord de Brillon.

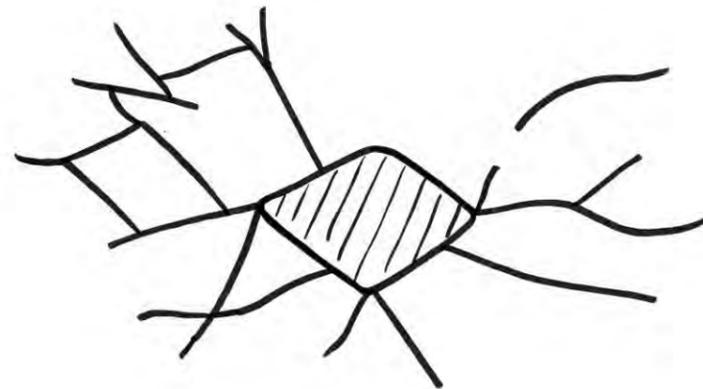
L'apparition d'un contournement routier modifie toutefois cette répartition urbaine, par le développement de secteurs bâtis autour de l'infrastructure comme à Saint-Amand-les-Eaux (zones d'activités commerciales et de loisirs).

La tendance d'évolution constatée est un comblement « par quartiers » entre deux radiales, en contact avec le centre, par exemple à Vicq ou à Brillon (extension future au sud du bourg). Ce mode d'évolution est celui retenu dans les documents d'urbanisme.

L'urbanisation linéaire le long des axes rayonnants, si elle était importante par le passé, a quant à elle fait son temps.



Vicq



Saint-Amand-les-Eaux

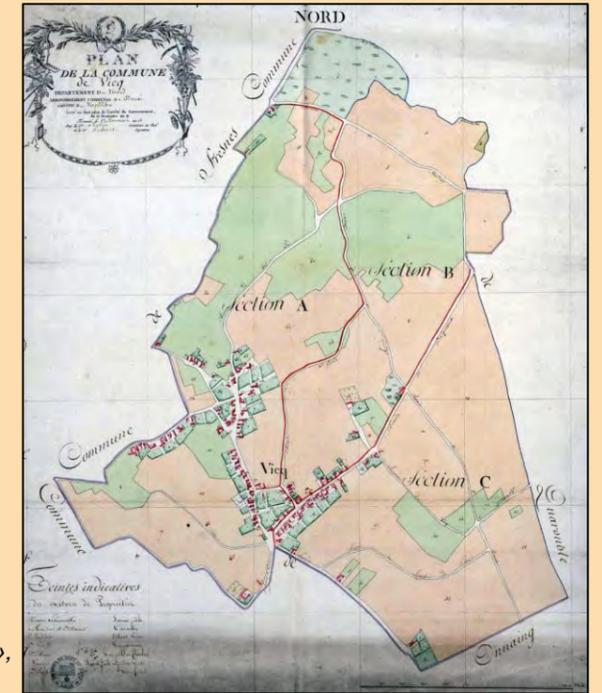
#### Légende des schémas généraux d'organisation du bâti

- |                                                                                    |                                                                                                        |                                                                                     |                                                            |
|------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------|
|  | Masse urbaine dense et agglomérée (centre-bourg, hameau en épaisseur...)                               |  | Bâti isolé structurant                                     |
|  | Masse urbaine dense et linéaire (souvent tissu ancien)                                                 |  | Canaux (Scarpe ou Escaut)                                  |
|  | Masse urbaine ponctuelle (type hameau, gros écart) et organisée (autour d'un carrefour, place)         |  | Autre cours d'eau                                          |
|  | Masse urbaine à densité plus faible (lotissement pavillonnaire, cité, zone d'activités...)             |  | Plan d'eau                                                 |
|  | Linéaire bâti à densité plus faible (pavillonnaire ou ancien plus aéré)                                |  | Masse boisée (massif domanial, boisement de grande taille) |
|  | Linéaire discontinu (interruptions dans le tissu bâti) ou unilatéral (ouvertures d'un côté de la voie) |  | Marais/secteur humide (mosaïque bois et étangs)            |
|                                                                                    |                                                                                                        |  | Infrastructure de déplacement (voie ferrée, autoroute)     |

## UNE ANALYSE DU TERRITOIRE DU CŒUR DE NATURE 2/ LES SCHEMAS GENERAUX D'ORGANISATION DU BATI

### L'EXEMPLE DE VICQ

Originellement rattaché à Escautpont, Vicq est un village « pieuvre » dont la structure n'a que peu évolué jusqu'au XIXème siècle. Du noyau organisé autour d'un carrefour et de deux rues principales, partent plusieurs axes bâtis. Dense, le bâti y est majoritairement ancien d'origine agricole, le village ayant été connu pour son exploitation (essartage, pâturages en marais). Plus récemment, un dernier axe pavillonnaire s'est développé en limite sud de la commune. Trois extensions plus ou moins en lien avec le coeur du village se sont greffées sur ces axes, notamment un coron (le seul du Cœur de nature) construit pour répondre à l'augmentation de population après la construction du puits Cuvinot. Aujourd'hui, l'installation de vastes pépinières depuis les années 1990 conditionne l'expansion du village.



« Plan de la commune de Vicq », cadastre du Consulat de 1794

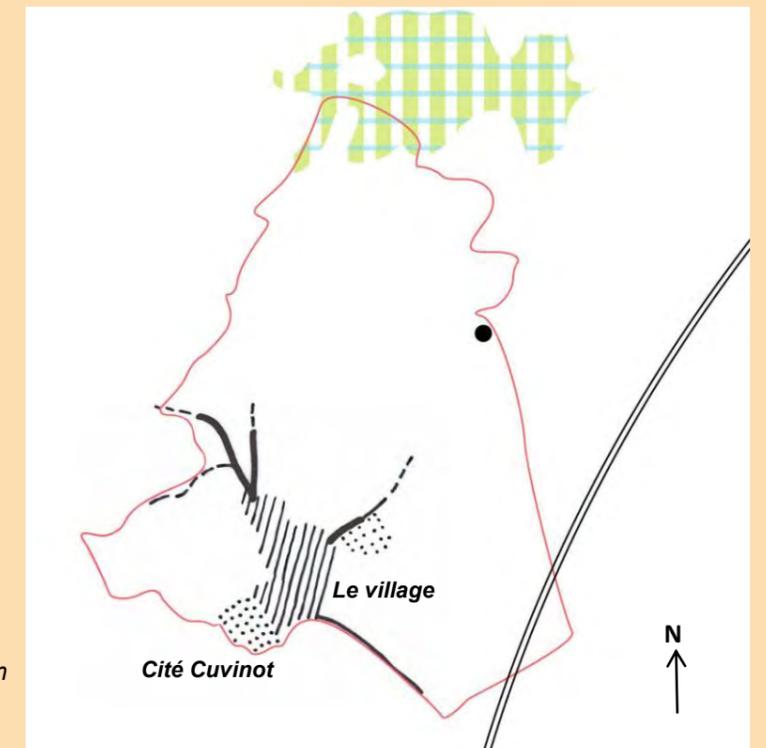


Schéma général d'organisation du bâti actuel, sans échelle

## ORGANISATION EN « RESEAU »

Cas rencontrés : Millonfosse, Bruille-Saint-Amand, Flines-lez-Mortagne, Tilloy-lez-Marchiennes, Hasnon (réseau complexe).

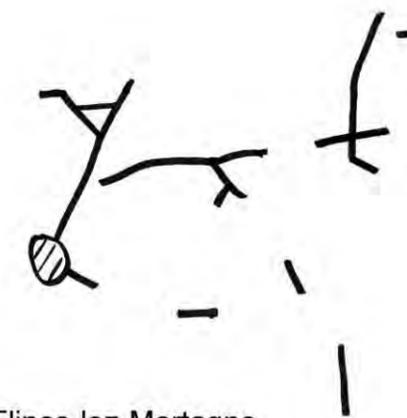
### Descriptif

Le bâti se développe le long d'axes créant un réseau orthogonal (Bruille-Saint-Amand, Millonfosse) ou courbe plus irrégulier (Flines-lez-Mortagne, Hasnon). Ce processus a la particularité de générer des îlots de campagne encadrés de bâti. Dans le Cœur de nature, la plupart des villages constituent des réseaux ouverts, au bâti discontinu, sauf à Millonfosse. Parfois, l'échelle est plus importante, avec une mise en réseau de hameaux comme à Hasnon.

La tendance au comblement s'est longtemps effectuée le long du réseau de voiries, par facilité, engendrant des linéaires de bâti importants. Des « appendices » le long des voies du réseau se développent à présent, pas toujours en lien avec les centralités et faisant fi de la structure originelle des communes.



Millonfosse



Flines-lez-Mortagne

## L'EXEMPLE DE BRUILLE-SAINT-AMAND

Les voiries du « réseau » de Bruille-Saint-Amand, prudemment situées en retrait de l'Escaut sur les hauteurs et sur le versant, lui donnent sa forme de quadrilatère.

Le cadastre du Consulat de 1805 montre un village structuré par quatre pôles denses et agricoles, déjà organisés linéairement le long des chemins : Bruille-Village, Bruille-Notre-Dame, le château et le hameau de Hauterive (commun aujourd'hui aux communes de Nivelles et Château-l'Abbaye). Quelques fermes isolées sont présentes sur la butte centrale et le long de la Chaussée Brunehaut. La rivière de l'Escaut n'est pas encore canalisée.

Depuis plusieurs dizaines d'années, ce réseau s'est progressivement comblé par du pavillonnaire le long des voies, surtout autour de Bruille-Notre-Dame et entre Bruille-Village et le château. Le bâti isolé sur la butte s'est étoffé. Quelques portions restent non bâties, ainsi que les îlots restés agricoles au cœur du réseau.



« Plan géométrique de la commune de Bruille », cadastre du Consulat de 1805



Schéma général d'organisation du bâti actuel, sans échelle

## ORGANISATION EN « VILLAGE-RUE »

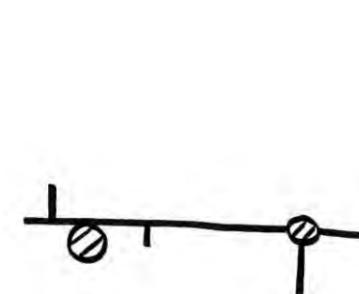
Cas rencontrés : Bousignies, Warlaing, Château-l'Abbaye, Mortagne-du-Nord, Anhiers, Odomez.

### Descriptif

Le bâti se développe de façon linéaire le long d'un axe principal, où l'on en retrouve la plus grande densité. Des variantes sont observées : village-rue discontinu en plusieurs segments (Bousignies, Château-l'Abbaye, Odomez), ponctuation par quelques polarités ou épaissement ponctuel du bâti (Mortagne-du-Nord, Anhiers).

Des accroches secondaires peuvent venir se greffer sur l'axe principal, sous forme de simples rues (Warlaing) ou d'extension plus conséquentes (lotissement à Anhiers, la Soierie à Odomez).

La tendance d'évolution est double. La physionomie d'un village-rue se complexifie par des extensions venant se greffer sur l'axe principal (Anhiers, Château l'Abbaye). La tentation de réunification des différents segments dans le cas d'un village-rue discontinu (par exemple Château l'Abbaye) peut également aboutir à un changement d'organisation vers une structuration en réseau.



Warlaing



Château-L'Abbaye



### L'EXEMPLE D'ODOMEZ

Village-rue, Odomez a vu son développement soumis à diverses influences. D'après le cadastre consulaire (1805), Odomez était au tout début du 19<sup>ème</sup> siècle très peu bâti, avec quelques fermes au nord et la majeure partie de son territoire recouvert par la forêt. Il s'agissait de petits hameaux dépendants de Notre-Dame-au-Bois à Bruille-Saint-Amand. Le passage du canal de l'Escaut est à relier à l'établissement du secteur industriel de la Soierie (usine textile Kuhlmann) dans les années 1920, pour ses besoins en eau et la proximité de cette infrastructure de transport. Dès lors, Odomez devient une commune à part entière. Le bâti s'y développe sous forme de quartier industriel et par densification le long de la voie principale. Le chemin de fer est encore visible dans le paysage bâti (ancienne gare, ancien tracé le long duquel s'organise ponctuellement le bâti). La forêt a quant à elle longtemps contraint le développement au sud et à l'est de la commune, mais son emprise a diminué au cours du 19<sup>ème</sup> siècle, laissant s'établir du bâti qui s'étend jusqu'en lisière à la Haute-Ville, lisière qui intègre quelques fermes ou maisons isolées.

« Plan de la commune d'Odomez », cadastre du Consulat de 1805

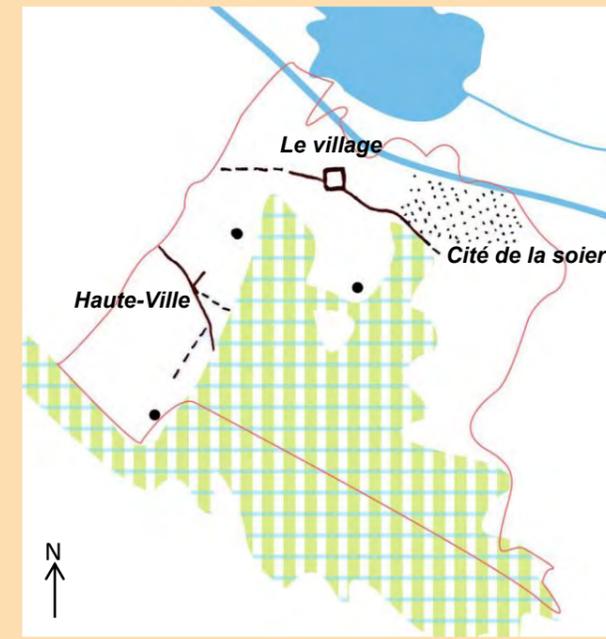


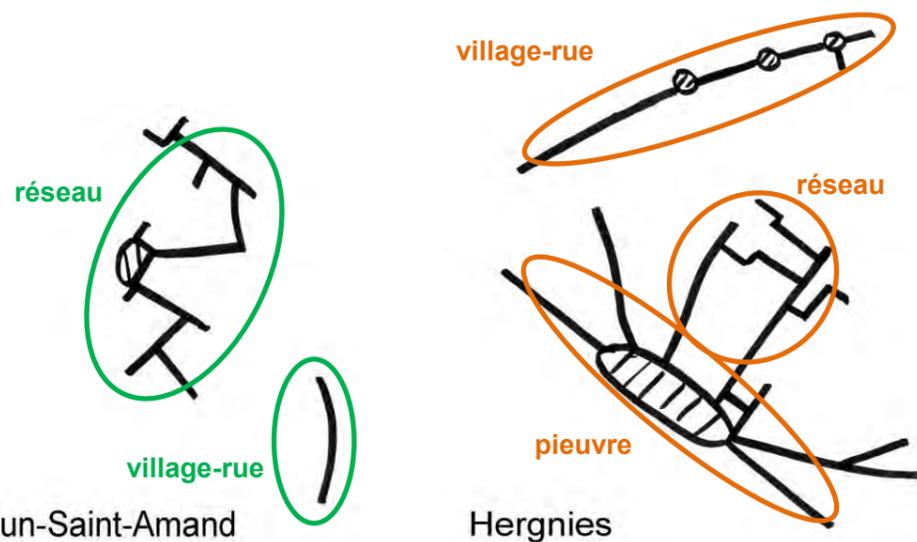
Schéma général d'organisation du bâti actuel, sans échelle

### ORGANISATION MIXTE COMBINANT « PIEUVRE », « RESEAU » ET « VILLAGE-RUE », DE MANIERE JUXTAPOSEE OU SUPERPOSEE

#### Descriptif

Ce cas intermédiaire révèle la combinaison de deux voire trois systèmes bâtis sur une même commune.

Parfois ces systèmes se superposent, c'est-à-dire s'enchaînent pour ne former qu'une seule entité bâtie. Parfois ces systèmes se juxtaposent, c'est-à-dire cohabitent sur une même commune mais ne sont pas solidaires. Les organisations les plus complexes mêlent à la fois des systèmes juxtaposés et superposés sur un même territoire.



- Cas rencontrés :
- Thun-Saint-Amand : « réseau » et « village-rue » juxtaposés
  - Nivelles : « réseau » et « village-rue » juxtaposés
  - Marchiennes : « pieuvre » et « réseau » juxtaposés
  - Wandignies-Hamage : « réseau » et « village-rue » superposés

### L'EXEMPLE D'HERGNIES

La structure d'Hergnies superpose deux systèmes, la « pieuvre » et le « réseau ». Du cœur de village, en bord d'Escaut mais sans lien direct avec lui, partent plusieurs axes bâtis en direction des versants agricoles et leurs hameaux (le Maretiau, Margelle, les Mansarts). Le pavillonnaire a pris une place importante sur la commune depuis plusieurs dizaines d'années, s'implantant de manière linéaire le long de ces axes. En complément, un réseau de petites voiries mêlant bâti ancien d'origine agricole et pavillonnaire s'est développé sur les versants. A cette organisation, s'ajoute un troisième système déconnecté du reste du village : un chapelet linéaire de petits hameaux et de bâti ancien et plus récent s'étend ainsi du Grand Marais à Grimaumez le long du Val de Vergne. La lecture du cadastre napoléonien (1856) montre un village au bâti déjà très présent sur tout le territoire, avec une organisation originelle proche du réseau. Le comblement récent le long des voiries a ainsi superposé la structure en pieuvre. A une échelle plus restreinte, le cœur de village revêt lui-même une structure particulière de maillage orthogonal très organisé autour d'une place végétale dite « place verte ». Derrière la pieuvre, se cache bien un réseau original.

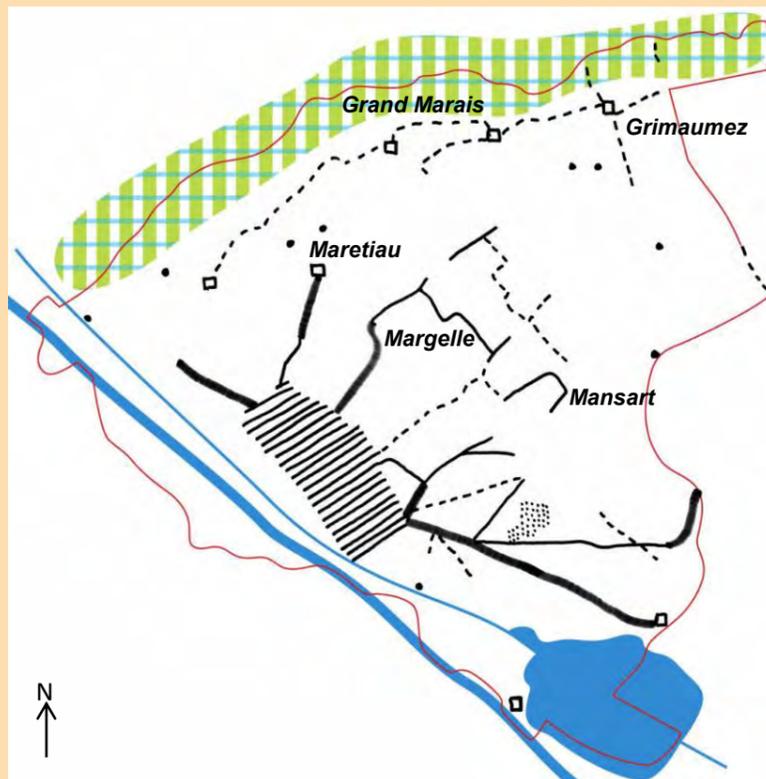
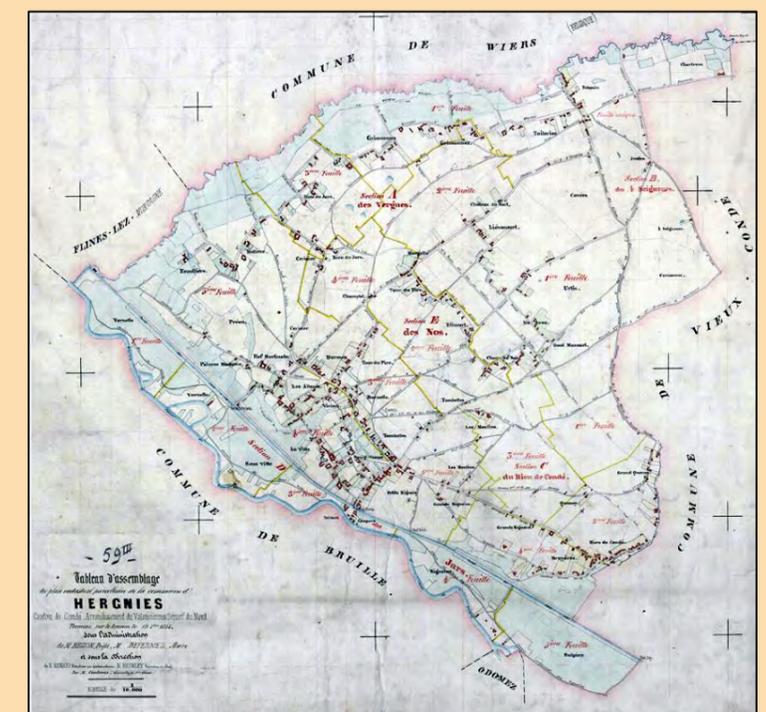


Schéma général d'organisation du bâti actuel, sans échelle



« Tableau d'assemblage du plan cadastral parcellaire de la commune d'Hergnies », cadastre napoléonien de 1856

On met en évidence sept types d'organisation du bâti, du plus « urbain » (le noyau) au plus « rural » (l'isolé).

Certains se rencontrent le plus souvent en milieu rural : le hameau, l'écart et l'isolé. Un type peut se rencontrer à la fois en milieu urbain et rural, à des échelles très variables (importante en milieu urbain et plus modeste en milieu rural) : le noyau.

Certains se déclinent à partir d'une organisation bâtie linéaire : le cordon bâti, l'extension et l'étirement. Les formes linéaires sont très présentes en Cœur de nature, mais une configuration ancienne en formes regroupées (hameaux, noyaux) reste lisible.

## UNE ANALYSE DU TERRITOIRE DU CŒUR DE NATURE 3/ LES SOUS-ENSEMBLES BATIS

Sans échelle

<b>NOYAU</b>	Partie(s) principale(s) d'un village, d'un bourg ou d'une ville, marquée(s) par une concentration du bâti et regroupant l'essentiel de la vie communautaire (mairie, église, équipements, commerces...).	Présents sur tout le territoire, sauf à Tilloy-lez-Marchiennes, Millonfosse et Odomez, communes par ailleurs sans église. En plaine de la Scarpe, couramment en contact direct avec la Scarpe (Vred, Marchiennes, Hasnon, Saint-Amand-les-Eaux, Nivelles) tandis qu'en vallée de l'Escaut, restent à prudente distance (Hergnies, Flines-lez-Mortagne, Bruille-Saint-Amand, Château-l'Abbaye). A taille équivalente, n'ont pas la même empreinte urbaine : différence entre une ville (Marchiennes) et un bourg (Hergnies).		<b>Exemple : Notre-Dame-au-Bois - Bruille-Saint-Amand</b> Contexte de prairies et cultures à l'ouest, et de fond de vallée à l'est (boisements, prairies humides). Bâti dense, essentiellement ancien, organisé autour de la RD954 et le long d'impasses s'y greffant. Présence de commerces, mairie, église, école. Peu d'ouvertures vers le reste du territoire car situé sur versant et fond de vallon. Voirie avec larges trottoirs en schiste rouge ou bitumés, quelques plantations. Aménagement récent d'un croisement.	
<b>HAMEAU</b>	Regroupement de plusieurs bâtiments (en nombre supérieur à ceux constituant un écart), comportant une forme d'organisation propre, parfois autour de place, d'axe ou d'édifice ou équipement public.	Très présents sur le territoire, sauf à Vicq, Anhiers et Vred. Plus éloignés du fond de la vallée de l'Escaut que les noyaux, plus proches des lisières forestières (Saint-Amand-les-Eaux, Marchiennes, Flines-lez-Mortagne) et pour certains, clairement liés au passage de la Scarpe. Si proches du milieu urbain, tendance à se faire rattraper par d'autres formes bâties pour devenir progressivement faubourgs, voire même à intégrer le noyau.		<b>Exemple : hameau d'Alnes - Warlaing</b> Contexte de cultures et de maraîchage. Bâti ancien (fermes et maisons) organisé autour d'une place et de rares pavillons. Bâti proche de la voirie souvent en long pan. Pas d'ouverture sur le paysage depuis ce sous-ensemble. Place et kiosque.	
<b>CORDON BATI</b>	Structure bâtie extérieure au noyau ou hameau, dense d'origine et à dominante rurale ou industrielle, et organisée de part et d'autre d'un axe.	Présents sur toutes les communes, sauf à Flines-lez-Mortagne. Dans les communes à noyau, toujours en prolongement de celui-ci. Participent à la structure des différentes organisations du bâti : en pieuvre, souvent liés à des hameaux et extensions linéaires, ou en réseau. Particulièrement structurant dans les organisations de Bruille-Saint-Amand, Vred, Tilloy-lez-Marchiennes, Millonfosse et Anhiers.		<b>Exemple : Route de Thermal - Saint-Amand-les-Eaux</b> Contexte de prairies et petites parcelles cultivées. Bâti mixte avec structure ancienne d'origine rurale à pignon ou alignement sur rue et habitat récent en milieu de parcelle. Ambiance résidentielle avec végétation horticole et espace public planté. Ensemble en 2 parties séparées par la rocade périphérique du centre de Saint-Amand. Quelques vues fugitives sur la campagne entre les jardins. Tenue de l'ensemble autour de la voie grâce au bâti et à l'espace public bien entretenu.	
<b>EXTENSION</b>	Prolongement bâti à vocation d'origine généralement unique, le plus souvent solidaire du noyau ou d'une structure existante (hameau, écart,...) et d'époque plus tardive. Elle diffère selon : sa forme (linéaire le long d'un axe ou regroupée en masse bâtie organisée), son époque (industrielle (19 <sup>ème</sup> /20 <sup>ème</sup> s) ou récente (après 1950)), son usage (habitat, activités, mixte), son accroche au tissu ancien : le plus souvent en prolongement, parfois autonome (cité du Maroc)	Présentes significativement sur tout le territoire, hormis à Vred et Bruille-Saint-Amand où le développement s'est plutôt réalisé au sein des cordons bâtis. Très prégnantes à Saint-Amand-les-Eaux où la taille cumulée des extensions dépasse celle du noyau. Un équilibre entre noyau et extensions est plus lisible à Marchiennes et Hasnon.		<b>Exemple : les Epineaux - Brillon</b> Contexte de cultures majoritaires, zone d'activités et passage de l'autoroute à l'est. Extension pavillonnaire greffée sur quelques anciennes isolées (fermes), pavillons en retrait et en front à rue. Vue vers la ZAC depuis l'entrée/sortie de commune. Voie en impasse, peu large aux Champs du Moulin. Voie large avec ambiance routière sur la RD35. Présence végétale arborée. Exemple : ZAC Moulin Blanc - Saint-Amand-les-Eaux Zone artisanale récente avec bâtiments d'entreprises aux volumes blocs, et quelques pavillons le long de la voie principale RD955 très routière et voie adjacente en boucle pour desservir la zone. Pas d'ouverture sur l'extérieur. Caractère banalisant des bâtiments d'entreprises et de l'espace public minéral.	
<b>ETIREMENT</b>	Structure bâtie lâche, extérieure au noyau, d'origine rurale	Comparativement avec le secteur de la Campagne habitée en Pévèle et les autres sous-ensembles, les étirements sont sous représentés en Cœur de nature.		<b>Exemple : Blambaix - Thun-Saint-Amand</b> Contexte arboré de bord de cours d'eau (Décours) et agricole ouvert occupé par un ensemble de prairies. Etirement constitué essentiellement de bâti ancien, assez proche de la route et d'origine agricole (fermes), quelques habitations. Grandes ouvertures visuelles entre le bâti permettant des vues vers le paysage agricole environnant. Sous-ensemble associé à l'ambiance routière de la RD268, sans aménagement particulier.	
<b>ECART</b>	Groupement élémentaire de quelques constructions, en situation isolée.	Moins présents dans l'ouest du Cœur de nature, où le bâti est plutôt regroupé (Anhiers, Vred).		<b>Exemple : L'Allumette - Saint-Amand-les-Eaux</b> Contexte arboré et boisé de fond de plaine humide de la Scarpe, larges fossés, saulaies et aulnaies. Ensemble de maisons jumelées de l'entre-deux-guerres, à l'architecture soignée (style anglo-normand / faux colombage), jardins et 2 voiries d'accès avec requalification de la voirie de façon très urbaine. contexte arboré très foisonnant offrant peu de vues lointaines. Opération isolée, très éloignée de la ville mais en lien avec ancienne industrie.	
<b>ISOLE</b>	Un seul bâtiment, avec le cas échéant, ses dépendances et parties constituantes, en situation isolée.	Plus présents dans la vallée de l'Escaut (Bruille-Saint-Amand, Hergnies, Flines-lez-Mortagne, Château-l'Abbaye) où le bâti est plus dispersé, en contact des forêts et boisements (forêt de Saint-Amand-les-Eaux, Bois de Faux) et à proximité de marais (Rodignies à Flines-lez-Mortagne) et en bord à canal (Scarpe et Décours).		<b>Exemple : Ferme Lansau - Marchiennes</b> Contexte rural arboré, cultures et prairies. Ferme ancienne isolée réhabilitée. Abords jardinés et boisés.	



# Les sous-ensembles bâtis

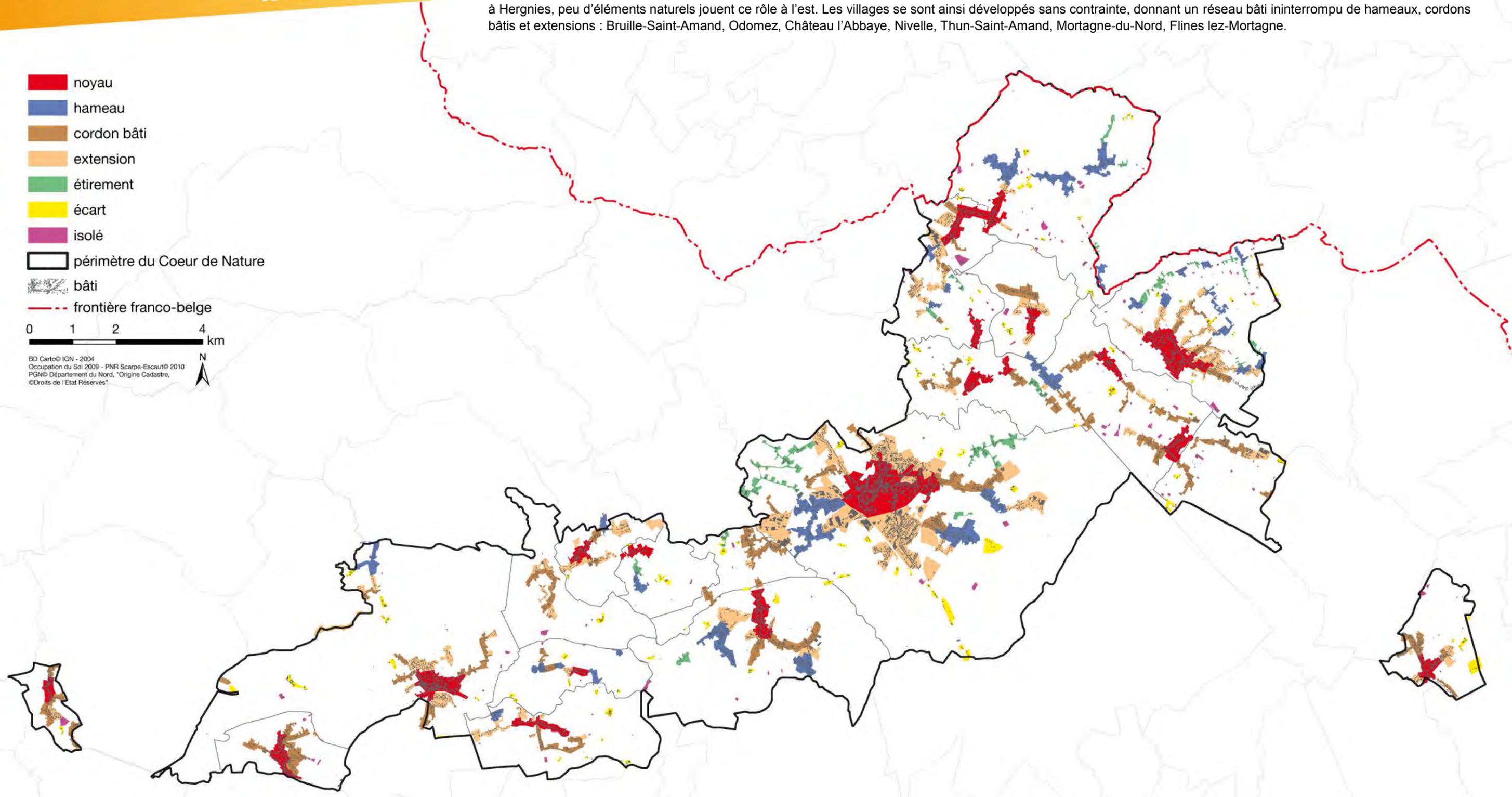
La carte des sous-ensembles bâtis dessine un portrait de la composition urbaine du territoire du Cœur de nature à l'échelle de ses 20 communes. L'analyse comparative de ces sous-ensembles met en exergue des indices de son évolution, dont les phénomènes entraînent parfois des modifications irréversibles de la perception du paysage bâti.

A l'ouest du territoire, en plaine de la Scarpe, les ensembles constituant les villes et villages restent bien lisibles, séparés par les forêts et boisements, les marais ou les cours d'eau : Anhiers, Vred, Marchiennes, Wandignies-Hamage, Warlaing, Tilloy-lez-Marchiennes-Brillon-Bousignies, Hasnon, Millonfosse-Saint-Amand-les-Eaux. Hormis à Hergnies, peu d'éléments naturels jouent ce rôle à l'est. Les villages se sont ainsi développés sans contrainte, donnant un réseau bâti ininterrompu de hameaux, cordons bâtis et extensions : Bruille-Saint-Amand, Odomez, Château l'Abbaye, Nivelles, Thun-Saint-Amand, Mortagne-du-Nord, Flines lez-Mortagne.

- noyau
- hameau
- cordon bâti
- extension
- étirement
- écart
- isolé
- périmètre du Cœur de Nature
- bâti
- frontière franco-belge

0 1 2 4 km

BD Carto© IGN - 2004  
Occupation du Sol 2009 - PNR Scarpe-Escaut© 2010  
PGN© Département du Nord, \*Origine Cadastre,  
©Droits de l'Etat Réservés



## DES POLES URBAINS, UNE OU PLUSIEURS CENTRALITES

« Centralité » (R. Brunet) : propriété de ce qui est un centre – agglomération de taille quelconque rendant des services à un espace environnant.

La notion de centre est plutôt perceptible en Cœur de nature quand celui-ci vient en lien avec le noyau, facilement repérable dans les communes. Il y a un véritable effet de « centralité » lorsqu'on y trouve les éléments de la vie communautaire (équipements, commerces, services...) et une certaine densité du bâti.

Plusieurs pôles peuvent se répartir dans le territoire communal (présence d'un deuxième noyau, importance de certains hameaux). Deux cas de figure existent.

### Centralité « concentrée »



Vred, Anhiers, Marchiennes, Wandignies-Hamage, Brillon, Bousignies, Vicq, Château-l'Abbaye, Thun-Saint-Amand, Mortagne-du-Nord, Hergnies (cas particulier du hameau de No à Houx)

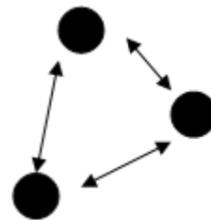
Un seul pôle urbain concentre l'ensemble des services utiles à un territoire donné.

Exemple : les villes et les villages du Cœur de nature n'ayant qu'un « pôle-centre » correspondant au noyau unique.



Vred : un noyau unique, une centralité concentrée (schéma sans échelle)

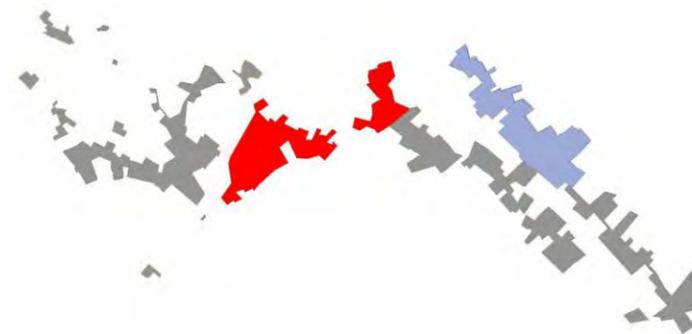
### Centralité « répartie »



Nivelle, Warlaing

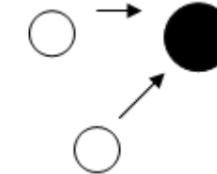
Les services sont répartis au sein des différents pôles, ceux-ci étant inter-dépendants les uns des autres.

Exemple : une commune à plusieurs noyaux.



Nivelle : deux noyaux et un hameau périphérique sans poids dans l'organisation ni le fonctionnement de la commune, une centralité répartie (schéma sans échelle)

### Centralité « dominante »



Flines-lez-Mortagne, Bruille-Saint-Amand, Saint-Amand-les-Eaux, Hasnon

Un pôle domine et fait office de « centre ». Les autres sont dépendants du premier, même si par leur taille et leur densité ils pèsent dans l'organisation bâtie de la commune.

Exemple : les communes avec des hameaux où peuvent exister des services ou équipements, mais moins structurants que le noyau.



Saint-Amand-les-Eaux : un noyau central et des hameaux périphériques sous son influence, une centralité dominante (schéma sans échelle)

Odomez, Tilloy-lez-Marchiennes et Millonfosse présentent une centralité peu marquée comparée aux communes voisines. Elles constituent des entités sous influence des pôles voisins de Bruille-Saint-Amand, Marchiennes et Saint-Amand-les-Eaux. Par contre, elles contribuent à un schéma intercommunal de centralité : il suffit de « dézoomer » pour retrouver un lien avec une centralité d'une commune voisine.





**UNE ANALYSE DU TERRITOIRE DU CŒUR DE NATURE  
5/ LE RAPPORT DU BÂTI AU SITE**

**PERCEPTION DU TERRITOIRE DEPUIS L'ESPACE BÂTI**

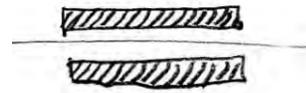
En fonction de la densité, du mode d'implantation des constructions les unes par rapport aux autres, de la nature des limites parcellaires et des plantations, des grands éléments de paysage en présence, la perception du territoire depuis l'espace intérieur des villes et des villages est variable.

**LE BÂTI DOMINE**

**LE TERRITOIRE DOMINE**



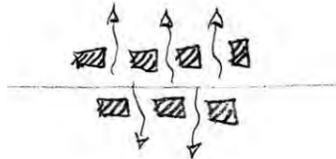
**DENSE**



**Le bâti est continu, pas d'ouverture vers le territoire**

*Noyau, certains hameaux*

**PERMEABLE**



**Le bâti est discontinu et en épaisseur, vues uniquement en intérieur**

*Extension non linéaire (lotissement pavillonnaire, zone d'activités)*

**Le bâti est discontinu et linéaire, vues vers le territoire**

*Extension linéaire ou cordon bâti*

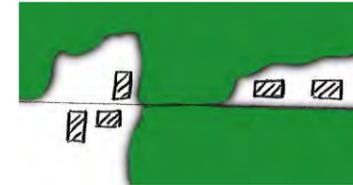
**FENETRE**



**Le bâti laisse de grandes ouvertures vers le territoire**

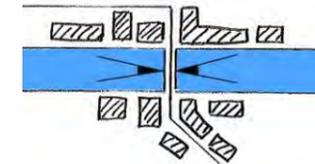
*Entre deux sous-ensembles ou dans un étirement*

**APPUI**



**Le bâti se structure autour d'un élément de paysage fort.**

**Forêt : pas d'ouverture visuelle, contact direct de la forêt**



**Canaux et confluence : perspectives visuelles dans l'axe du canal**

*Entre deux sous-ensembles*

**PONCTUATION**



**Le bâti est isolé dans un territoire**

*Ecart ou isolé*



Mortagne-du-Nord



Quartier résidentiel, Marchiennes



Hergnies



Saint-Amand-les-Eaux



Vicq



Château-l'Abbaye

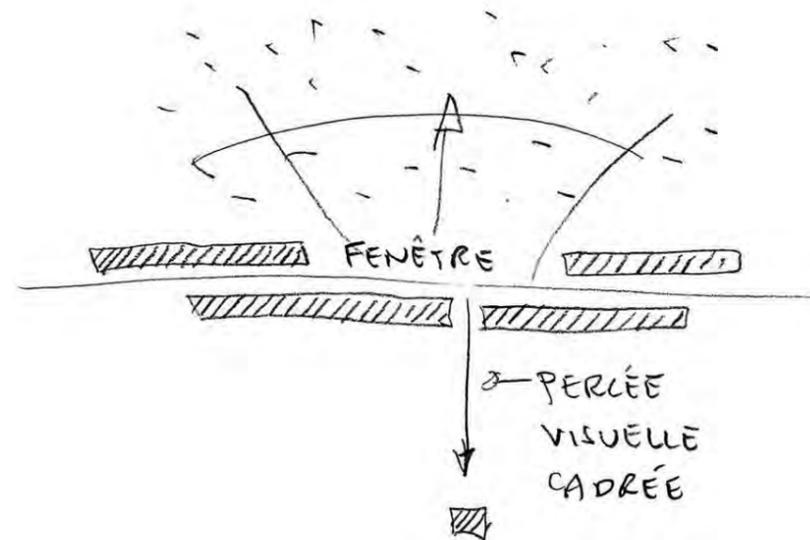


Saint-Amand-les-Eaux

### Cas des « fenêtres » sur le paysage : ouverture large ou vue cadrée

La qualité des « fenêtres », ces espaces de respiration non construits au sein des villes et des villages, dépend autant du bâti et des limites de parcelles qui les encadrent, que de ce qui est perçu du territoire. Larges ou étroites, elles ont toutes les deux leur rôle et peuvent être complémentaires : offrir de larges vues sur le territoire ou bien cadrer des éléments particuliers. Ces attitudes contribuent à maintenir des perceptions multiples et variées du paysage, et à éviter sa banalisation par le développement des couloirs bâtis.

*Pâturage constituant une fenêtre ouverte au sein du tissu bâti de Warlaing*



### PERCEPTION DES SILHOUETTES BATIES DEPUIS LE TERRITOIRE

Lorsqu'il est perceptible dans le paysage, le bâti se distingue par sa **silhouette traditionnellement allongée**, qui souligne l'horizontalité de ce paysage de plaine. Le **rouge**, couleur dominante due aux matériaux de construction à l'origine liés à la nature argileuse du sol, contraste avec les composantes végétales marron et vertes de ce paysage, et leurs variations saisonnières (jaune du colza et des céréales, bleu du lin...). Le bâti récent vient souvent rompre avec ces caractéristiques, par ses volumes moins allongés et ses couleurs empruntant aux gammes plus claires des enduits et des briques.

La condition *sine qua non* pour définir une silhouette bâtie est d'avoir un certain recul de perception sur le bâti en question. Ce sont les **vues « depuis l'extérieur » vers le village ou la ville**, par exemple depuis les voies d'accès, les chemins ruraux ou les cours d'eau. Les silhouettes bâties définissent à la fois une forme bâtie et ses transitions avec les éléments du paysage alentour.

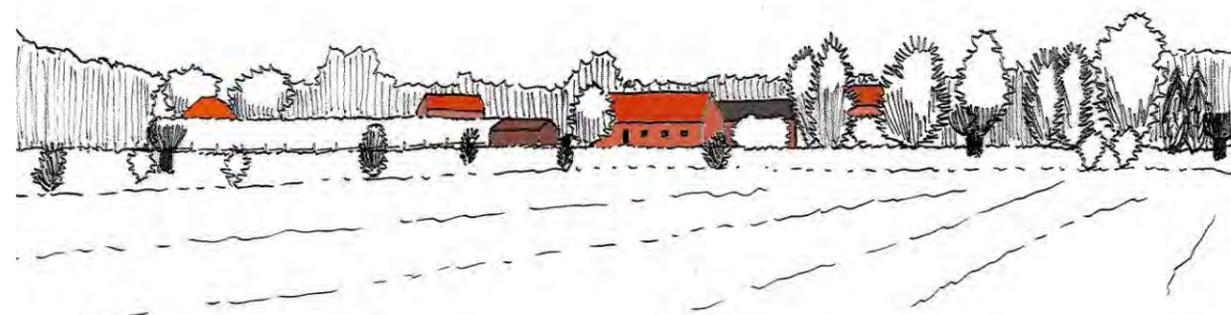
Selon la nature de l'interface entre le bâti et le territoire alentours, la silhouette est plus ou moins lisible dans le paysage, et la transition plus ou moins douce :

- les **boisements** masquent la silhouette du bâti enfermé dans un contexte arboré dense ;
- les **murets**, les **haies**, les **alignements** et **bouquets arborés** ponctuels soulignent les fonds de parcelles ;
- les **auréoles herbagères** et les **vergers** accompagnent le bâti plus rural ;
- l'**absence de transition** rend le contact direct entre le bâti et l'espace agricole ou naturel voisin.

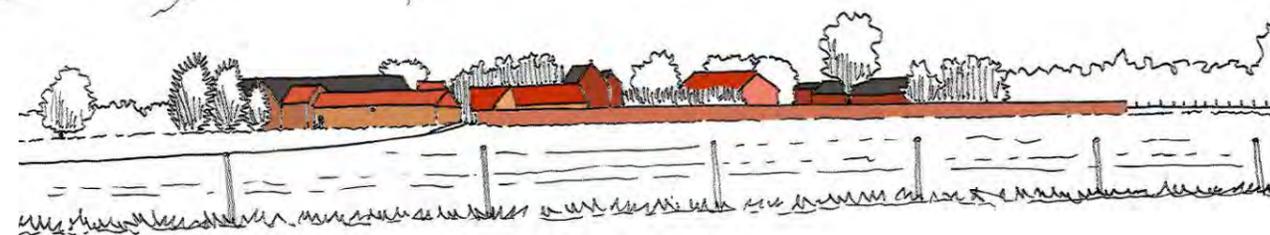


*Les silhouettes bâties combinent différentes composantes qui ont toutes leur importance : toitures et murs des constructions, végétation des jardins, haies et boisements, clôtures, espace agricole attenant...*

*Les extensions résidentielles récentes modifient la silhouette urbaine. Les haies, trop jeunes, ne jouent pas encore leur rôle de filtre végétal entre le bâti et son environnement. Les plantations exotiques des jardins diffèrent de celles traditionnellement présentes (haies de conifères par exemple) et artificialisent le paysage. La palette de couleurs s'est élargie, au risque de produire un bâti hétéroclite.*



*Le végétal joue souvent un rôle important dans la perception des silhouettes, en accompagnant ou dissimulant le bâti. Lorsque les murs reprennent les caractéristiques du bâti traditionnel (forme allongée, teinte...), ils l'accompagnent judicieusement.*



## QU'EST-CE QUI COMPOSE L'ESPACE PUBLIC ?

La combinaison des éléments suivants participe à l'organisation et à l'image de l'espace public, et à la transition avec les parcelles privatives.

### Bâti en alignement et en recul

Sa façade ou son pignon donnant immédiatement sur la voie, le bâti participe directement à la nature, la qualité et l'identité de l'espace public.

Le recul du bâti contribue à un espace public plus aéré, moins dense. Qu'il soit jardinnet ou petite cour, l'espace avant accompagne et met en scène le bâti. Il enrichit également le traitement de l'espace public en créant un espace de transition entre public et privé.

### Volume du bâti et mitoyenneté

Associée au recul ou à l'alignement, la hauteur du bâti encadre l'espace public. Plus les hauteurs sont importantes, plus le caractère urbain et confiné de l'espace est affirmé.

### Gabarit des voiries

Le gabarit des voiries est souvent lié à la fréquentation de celles-ci. Les voies à gabarit important drainent une circulation et souvent un stationnement importants. Les trottoirs voire des bandes ou pistes cyclables participent également à augmenter le calibre des voies. L'espace public ainsi créé est de qualité variable selon ses éléments constituants (voies, trottoirs, bas-côtés, fossés...) et l'importance qui leur est accordée.

Le manque d'harmonie est souvent dû à un gabarit peu en adéquation avec les caractéristiques urbaines du secteur, par exemple une voirie démesurée dans des secteurs plus ruraux, que peuvent venir rectifier des aménagements simples.

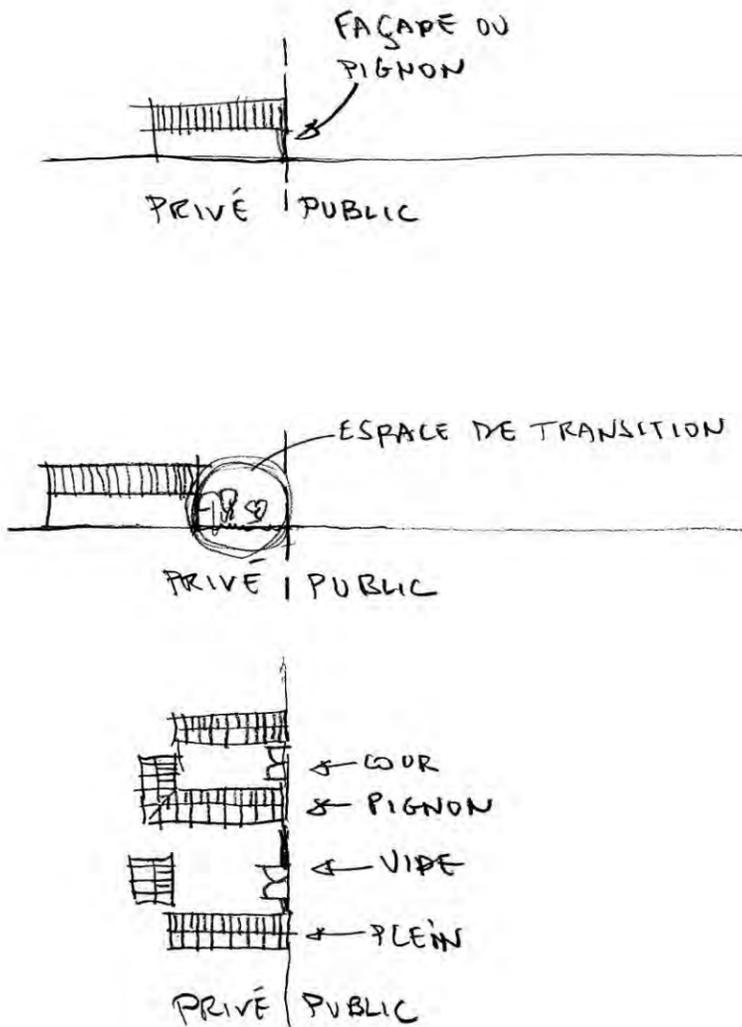
### Tracé de voiries

Sinueuse ou rectiligne, la géométrie du tracé des voies - souvent associée à leur gabarit - influe sur l'ambiance. En centre-ancien ou en milieu très rural, les voies suivent souvent un parcellaire particulier, les fils d'eau, etc. Les éléments tels que les ponts, les quais, participent à une ambiance tournée vers l'eau. Les voiries nouvelles ou les voies principales présentent souvent un tracé plus rectiligne, donnant une ambiance plus routière.

### Alternance de bâti en alignement et espace non bâti

Le traitement des espaces non bâtis au sein des parcelles privées assure la continuité harmonieuse de la structure bâtie de la rue et offre un rythme varié à l'espace. Sa perméabilité permet par ailleurs de conserver des vues plus profondes depuis la rue vers le territoire.

*Sinuosité des voies, absence de recul et volume du bâti participent à une ambiance de cœur de bourg. Un recul du bâti libère l'espace avant et rend l'endroit plus aéré. Le traitement des clôtures en devient plus important.*



## ANALYSE DU TERRITOIRE DU CŒUR DE NATURE 6/ LE RAPPORT ESPACE PUBLIC-ESPACE PRIVE

### IMPACT DE L'HABITAT RECENT DANS L'ORGANISATION BATIE ET SUR L'ESPACE PUBLIC

Depuis plusieurs dizaines d'années, le pavillon individuel en retrait et isolé au milieu de sa parcelle est le genre qui prévaut. L'insertion d'un pavillon au sein d'un bâti en alignement rompt avec le rythme de la rue, par exemple dans des cordons bâtis. Dans les rues où les pavillons ont été construits au fur et à mesure, les constructions sont généralement peu denses, le végétal des jardins domine. Souvent, l'envie de se protéger des regards conduit à édifier des murs ou des haies autour des parcelles, au risque de se couper du paysage environnant et de s'isoler de l'espace public.

Dans les extensions récentes de type « lotissement », le tracé des voiries, les places de stationnement et la nature des clôtures sont les éléments principaux qui composent un espace public souvent réduit. Dans les opérations les plus récentes, des espaces verts de respiration sont parfois ménagés au sein du tissu pavillonnaire.



*Ci-dessus : une implantation rare pour un pavillon mais classique pour le bâti ancien rural, perpendiculaire à la voie. Ci-dessous : une rue pavillonnaire, comprenant recul du bâti et clôtures*



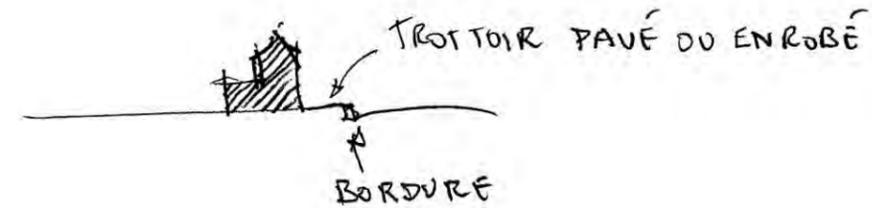
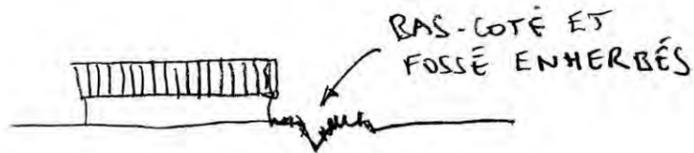
Le Cœur de nature présente une identité plus urbaine que la Campagne habitée. Celle-ci est renforcée par la présence de villes et non plus seulement de villages (Saint-Amand-les-Eaux, Marchiennes, Mortagne-du-Nord) et par un traitement beaucoup plus minéral et routier de l'espace public (pratique du busage, usage de schistes très fréquent, larges trottoirs bitumés, etc) même en contexte rural.

## STRUCTURATION ET TRAITEMENT DE L'ESPACE PUBLIC

### Aménagement et ambiance rurale ou urbaine

Dans l'aménagement, il est essentiel de saisir le rôle que doit jouer l'espace public, comme lien entre domaine privé et territoire. Il participe clairement et directement à l'ambiance paysagère, qui peut être aussi bien très rurale qu'urbaine dans le Cœur de nature. Le gabarit et le tracé des voiries (cf. paragraphe précédent) participent pleinement à la structuration de l'espace public.

Du plus rural...



... au plus urbain



Quelques traitements de l'espace public au fil du territoire. L'aménagement y adopte des attitudes contrastées, participant à des ambiances rurales à plus urbaines...





## Les places, une particularité du Cœur de nature

Espace dégagé à l'intérieur d'une ville, d'un village ou parfois même d'un hameau, la place sert ou servait à différents usages communs (rencontres, foires, marchés, stationnement...).

Plusieurs types d'espaces participent à cet effet de « place » sur le territoire :

- le simple dégagement, soit par recul d'un édifice public par rapport à la rue (ex. église de Warlaing) ou par l'élargissement de la rue ou d'un carrefour (Vicq). Souvent peu structuré, ce type d'espace peut pourtant retrouver un rôle central par un traitement simple (végétal, revêtement de sol, futures constructions en alignement...);
- la « place minérale », dont la structuration est fortement organisée par le bâti qui la borde (Grand Place de Saint-Amand-les-Eaux, place de Marchiennes, place de la mairie à Mortagne du Nord...);
- la « place végétale », dont la structure est principalement portée par des éléments végétaux prégnants par leur nombre, leur agencement, leur taille, ainsi que le tracé des voiries... (place dite Place Verte à Hergnies ou à Château-l'Abbaye, place du Mont des Bruyères à Saint-Amand-les-Eaux...).

A contrario, certaines communes ne possèdent pas de place identifiable en tant que telle, comme à Thun-Saint-Amand. Souvent l'absence d'église peut l'expliquer (Bousignies, Millonfosse, Odomez, Tilloy-lez-Marchiennes). Des espaces peuvent exister, mais sans structuration forte.



Dans l'ordre, de gauche à droite : Anhiers, Bousignies, Brillon, Château-l'Abbaye, Flines-lez-Mortagne, Hasnon, Hergnies, Marchiennes, Mortagne-du-Nord, Nivelle, Saint-Amand-les-Eaux, Vicq, Vred, Wandignies-Hamage, Warlaing.

## RENOUVELLEMENT ET DEVELOPPEMENT URBAINS : LES PRINCIPES DE BASE DE L'URBANISME DURABLE

Ce travail s'inscrit dans les principes édictés dans la Charte du Parc.

**Vocation 1, Orientation 1, Mesure 2 « Maîtriser l'étalement urbain et le développement des infrastructures ».**

**Vocation 1, orientation 1, Mesure 4 « Développer un urbanisme alliant qualité et exemplarité des projets d'aménagement et de construction ».**

« Il s'agit ainsi d'intégrer pour tout projet d'urbanisme les principes d'une planification spatiale raisonnée et économe, et plus particulièrement :

- quantifier au plus juste et argumenter, de préférence à l'échelle intercommunale, les besoins en construction nouvelle pour réduire fortement la consommation d'espace,
- mettre en œuvre un urbanisme plus compact en :
  - favorisant, en priorité, le renouvellement urbain, la reconquête des sols et le recyclage urbain (requalification des friches, réutilisation de l'habitat ancien ou vacant...),
  - développant des formes urbaines et des projets économes en espace,
  - densifiant, notamment l'habitat, autour des pôles d'activités et de services et des pôles d'échanges, pour favoriser les circulations douces, et le rééquilibrage des déplacements en faveur du vélo ou de la marche par rapport aux déplacements motorisés,
  - prévoyant les nouvelles extensions urbaines à l'intérieur des cœurs de bourg, des noyaux urbains et des pôles d'échanges ainsi qu'à leurs abords immédiats, de façon à réaffirmer la volonté affichée dans la précédente charte de stopper l'urbanisation linéaire dans certains villages. L'incidence des choix d'implantation sera systématiquement évaluée au regard des déplacements, de l'atteinte aux paysages, aux ressources naturelles et à l'activité agricole. »

## QUELS MODES DE DEVELOPPEMENT POUR L'AVENIR ?

L'organisation du bâti est le résultat d'évolutions historiques et sociétales.

Avant l'époque industrielle, c'était principalement l'agriculture qui régissait l'implantation du bâti dans les communes, par le positionnement des fermes et des activités liées à l'exploitation des ressources issues de la terre, mais aussi par le maintien des terres propices à l'élevage ou à la culture. L'ère industrielle a complété ces logiques, l'activité industrielle étant encore le moteur d'un développement urbain de proximité.

La période contemporaine a bouleversé ces raisonnements. A l'activité ont succédé de nouvelles valeurs pour le développement du monde rural et périurbain : l'envie de nature, la recherche d'aménités mais aussi la volonté et la nécessité de se déplacer aisément et l'individualité.

Depuis ces 50 dernières années, les modes de développement urbains ont-ils répondu à ces attentes ?

Pas toujours d'après la lecture des schémas d'organisation du bâti. L'ère du « pavillonnaire individuel » a renforcé l'extension linéaire et peu dense des villages-rues, des pieuvres et des réseaux. Le grignotage de l'espace agricole et naturel a modifié les paysages que d'aucun était venu chercher, et l'accès à ceux-ci.

La question du vieillissement de la population devient prégnante. Les jeunes ménages cherchent à se loger. Les services et l'habitat doivent s'adapter. Toutefois, les choix en matière d'urbanisme et d'aménagement des dernières décennies n'ont pas suffisamment répondu à ces besoins, et le pavillonnaire montre aujourd'hui ses limites pour les populations vieillissantes ou en quête d'indépendance.

Il faudra aussi composer à l'avenir avec les nouvelles tendances : économie d'espace et densité, plus d'espace partagé et moins d'espace privé, proximité et déplacements sur de moins grandes distances...

Ces questions sociétales nous obligent à revoir notre mode de faire en matière d'urbanisme et d'habitat, l'évolution de l'organisation du bâti devra en particulier s'efforcer d'y répondre.



Du fait de ses composantes naturelles, hydrologiques et paysagères particulières, le territoire du Cœur de nature présente des enjeux spécifiques selon la Charte du Parc :

- « Protéger un patrimoine naturel riche et dense en poursuivant la conservation active des cœurs de biodiversité ;
- Limiter le mitage et la fragmentation des espaces pour faciliter les connexions écologiques et le fonctionnement de la trame écologique ;
- Enrayer la fermeture des paysages liée notamment au développement urbain, à l'extension des peupleraies et taillis et au « retournement » des prairies, et affirmer une plus grande lisibilité des paysages liés à l'eau, à la forêt, ... ;
- Protéger et valoriser le patrimoine naturel et bâti issu des activités minières ;
- Renforcer la gestion hydraulique saisonnière pour maintenir le caractère humide du territoire et la biodiversité, tout en maîtrisant le risque d'inondation ;
- Protéger les captages d'eau potable et leurs aires d'alimentation pour préserver en qualité et quantité la ressource en eau ;
- Maîtriser les usages de loisirs qui créent des pressions sur le fonctionnement des milieux notamment forestiers, et concurrencent les usages agricoles, voire favorisent la déprise agricole. »

Les observations sur le bâti (son implantation, son développement) confortent ces enjeux.

### UN EQUILIBRE ENTRE SECTEUR HABITE ET FORTS ENJEUX NATURELS ET PAYSAGERS A PRESERVER

Le secteur de **Saint-Amand-les-Eaux/Hasnon/Millonfosse** se caractérise par une tendance à la continuité entre ces communes et un étalement urbain, rendant les limites communales peu perceptibles. En effet, Saint-Amand-les-Eaux joue un véritable rôle de ville-centre dans le Cœur de nature, avec un effet direct sur les communes limitrophes. L'« agglomération » d'un bâti quasi-continu a des conséquences dans le territoire, au détriment de la lisibilité des paysages par une dilution des identités locales (hameaux englobés dans le tissu urbain continu par exemple), au détriment aussi d'une préservation des milieux naturels et agricoles sur lesquels la progression du bâti fait pression.

Des enjeux apparaissent alors :

- Réserver une place à la nature et l'agriculture dans cette « agglomération » et contenir ses limites hors des secteurs naturels et agricoles à enjeux. Pendant longtemps, l'urbain a pris ses aises sur les espaces agricoles et naturels, l'enjeu est aujourd'hui de faire re-entrer la trame verte et bleue dans l'urbain.
- Pratiquer un renouvellement urbain et rural (le bâti rural peut aussi être réutilisé), réaffecter les friches pour limiter le développement de cette « agglomération » bâtie.



Le bourg de Warlaing, isolé au sein de la plaine humide (à gauche). Un exemple de renouvellement rural à Marchiennes (à droite) : reconversion de l'ancien moulin en logements.



Entre Nouveau Jeu et Moulin Blanc, une continuité urbaine le long de la RD955 entre Rosult, Millonfosse et Saint-Amand

## LES ENJEUX – A L'ECHELLE DU TERRITOIRE 1/ QUEL REGARD AU-DELA DES LIMITES COMMUNALES ?

A l'ouest de Saint-Amand-les-Eaux, les communes sont plus enclavées, de larges secteurs agricoles ou naturels dominant la plaine de la Scarpe.

L'enjeu principal est donc de préserver des paysages agricoles et naturels encore bien gérés et identifiés, en conciliant un développement urbain mesuré et ces espaces en limite directe des villes et villages.

Le renouvellement rural, par réutilisation du bâti ancien, est une piste sérieuse, même dans les communes très rurales.

A l'est de Saint-Amand-les-Eaux, l'étirement urbain a eu lieu, induisant une continuité entre des communes rurales par un égrainage du bâti le long des axes de communication. Flines-lez-Mortagne et Hergnies sont plus isolées, même si l'étirement s'est plutôt effectué au sein même de ces deux communes.

Les enjeux sont multiples :

- Retrouver une lisibilité bâtie, en gérant le linéaire existant et en affirmant le rôle des hameaux pour éviter une dilution au sein du tissu bâti ;
- Retrouver le lien avec les grands éléments de paysage, et notamment l'Escaut, en retournant les villages vers l'eau ;
- Pratiquer un renouvellement urbain et rural pour faire perdurer les deux fonctionnements urbains et ruraux, dans ce territoire à double visage.



*Renouvellement rural à la ferme Lemer à Bruille-Saint-Amand*

### En lien avec le reste du territoire du Parc...

La Campagne habitée (Pévèle) est un secteur ancré sur la ruralité et néo-ruralité, l'Arc rural et minier est ancré dans l'histoire industrielle de la région.

Le Cœur de nature, à l'intersection de ces deux secteurs, combine influences rurales, urbaines et éléments naturels (forêt, eau) ; des enjeux croisés s'y rencontrent. La force de ce secteur est d'avoir été longtemps préservé des pressions, une attention particulière doit donc être portée à son mode de développement.

Pour toutes ces questions de préservation de la biodiversité, de fragmentation des espaces et des milieux et de fermeture des paysages par l'urbanisation, l'enjeu principal en Cœur de nature au regard du bâti est donc de **ménager les milieux naturels et agricoles** (eau, marais, ensembles prairiaux, forêt) en intégrant des leviers multiples : **gérer l'urbanisation linéaire pour éviter de consommer l'espace et lui redonner une identité urbaine cohérente, retravailler l'urbain sur lui-même, recentrer et densifier le bâti...**

Mais la préservation des milieux naturels et agricoles ne prend pas forcément les mêmes formes sur le territoire, et s'appuie sur 3 leviers :

- dans les secteurs ruraux et à forte valeur naturelle, il s'agit de les **protéger de l'urbanisation** ;
- dans les secteurs qui ont déjà basculé dans l'urbain, l'aménagement doit permettre de **garder des liens avec cette identité « naturelle » du territoire : recréer une nature en ville, gérer les îlots agricoles restants...**
- dans les secteurs remaniés, en attente de devenir, en requalification, il pourrait même s'agir de **restaurer des milieux, au profit de la nature sur l'urbain.**

En particulier, la question du **lien à préserver avec l'eau et la forêt**, atouts majeurs de la qualité du territoire, est primordiale et mérite réflexion.

Comment aménager et construire avec la présence constante de l'eau ? Associer risques, valorisation de l'eau et des patrimoines associés (naturel ou culturel) et aménagement demande une adaptation forte des projets à leur contexte.

Comment faire apparaître la forêt dans des secteurs bâtis actuels ou en projet ? Bâtir en lisière est un acte paysager aux conséquences importantes, positives ou dommageables.

Le Cœur de nature doit continuer à se développer tout en gardant les qualités naturelles du territoire, les vues vers les grands éléments de paysage, en prêtant attention aux habitants déjà présents et à leur qualité de vie.

Plus le paysage est de qualité, plus l'urbanisme et l'architecture doivent être exigeants.

### UNE ORGANISATION DU BATI A RENDRE PLUS CLAIRE

La lecture du territoire révèle une grande complexité de l'organisation bâtie en Cœur de nature. Le repérage est souvent difficile car le bâti est omniprésent. Il s'imbrique avec les grands éléments de paysage selon des logiques qui peuvent être différentes. Peu d'éléments de repère sont facilement visibles ou identifiables. **L'enjeu principal est donc de rechercher à rendre plus lisibles ces paysages.**

### Des ensembles urbains inter-communaux, pas rares sur le territoire

Certains sous-ensembles bâtis le montrent bien : le bâti ancien fait souvent fi des limites communales.

A l'image de Buridon-Hauterive-La rue d'En Haut (Château-l'abbaye, Nivelle, Bruille-Saint-Amand), le bâti s'est développé hors des noyaux dans des ensembles pouvant recouper plusieurs communes, et donc plusieurs choix de développement.

**L'enjeu est de réfléchir au devenir de ces ensembles de manière cohérente et intercommunale**, aussi bien dans leur traitement urbain ou rural que dans le choix d'y développer ou non l'urbanisation. Ils peuvent être aussi le support d'équipements ou d'espaces publics communs dès lors que leur rôle de centralité est affirmé.





La continuité urbaine entre 3 villages (Rue d'En Haut à Bruille-Saint-Amand, Buridon à Château-l'Abbaye, Hauterive à Nivelles) : une gestion de l'urbanisation et du traitement de l'espace différenciée.



La continuité entre Maulde, Mortagne-du-Nord et Thun-Saint-Amand : un ensemble urbain à la jonction d'influences rurales et industrielles.

### Les infrastructures, support d'une (ré)organisation

L'arrivée de nouvelles infrastructures bouscule les centres de gravité historiques du territoire, à l'exemple de l'influence de l'A23 qui a déplacé la pression urbaine vers ses accès.

**S'appuyer sur des projets d'infrastructures (nouvelle voirie interne, contournement, transport collectifs...) pour élaborer un véritable projet « de ville ou de village » est un enjeu fort.**

Il s'agit de ne pas subir les impacts urbains de ces projets, le développement d'infrastructures étant souvent vecteur d'une urbanisation d'opportunité à proximité. Leur intégration paysagère et urbaine permet de les insérer comme futurs éléments structurants d'un projet d'aménagement du territoire, partant des formes et fonctionnalités urbaines existantes des bourgs.

### Un positionnement des activités en lien avec le territoire

Une organisation des activités en zones monofonctionnelles de grande taille (par leur superficie et le nombre d'entreprises) n'est pas la plus adaptée à l'échelle intimiste du Coeur de nature. Une réflexion d'un **maillage d'activités en petites unités**, en lien avec d'autres fonctions comme l'habitat est une piste à explorer. Leur positionnement devient logique dès lors que **ces activités s'appuient sur les ressources du territoire** (bois-énergie ou construction, agriculture, tourisme). Elles participent ainsi pleinement au paysage, à son façonnage et son entretien.



La modification de tracé de la RD957 en traversée de Marchiennes (ancien tracé visible par l'alignement de maisons en arrière-plan de la photo) a fait évoluer la structure urbaine et le fonctionnement de la ville : implantation d'un nouveau quartier (à droite sur la photo), création de nouveaux espaces publics, modification du plan de circulation...

Une des principales caractéristiques de ce territoire est d'être à la fois **très naturel et très uniformément bâti** dans ses formes originelles. Tout comme à l'échelle intercommunale, la lecture du territoire révèle une grande complexité de l'organisation bâtie au sein même des communes. Se repérer est souvent difficile car le bâti est omniprésent, peu d'éléments de repère sont facilement visibles ou identifiables. L'étude des sous-ensembles révèle une grande diversité de types et de tailles de sous-ensembles. **Rendre plus claire l'organisation du bâti** sous-entend par conséquent de prendre en compte très finement cette structure héritée du passé pour la conforter dans ses formes, améliorer son fonctionnement au regard de nouveaux modes de vie et réfléchir « parcimonieusement » le développement urbain.

## REDONNER UNE COHERENCE A L'ORGANISATION DU BATI

### Le devenir des îlots agricoles

Il s'agit de réfléchir au devenir des « dents creuses », ces îlots agricoles entourés de bâti dans les organisations en réseau ou en pieuvre. Selon leur taille, leur positionnement, la valeur paysagère et agricole des terres, les fonctionnalités qu'ils permettent, ces îlots seront à préserver ou pourront devenir de nouveaux espaces urbains. **Mais parce qu'elle constitue une consommation d'un espace agricole ou naturel** (parfois véritable respiration vitale pour le fonctionnement encore rural et agricole des bourgs), **l'urbanisation d'un îlot est un recours ultime à évaluer finement.** Leur préservation et leur pérennité dans le temps sous-entendent une gestion adaptée, des usages à maintenir ou à recréer. Les jardins partagés, l'agriculture de proximité, les aménités sont autant de pistes à envisager.

### Clarifier l'organisation des villages et des villes au bâti éclaté

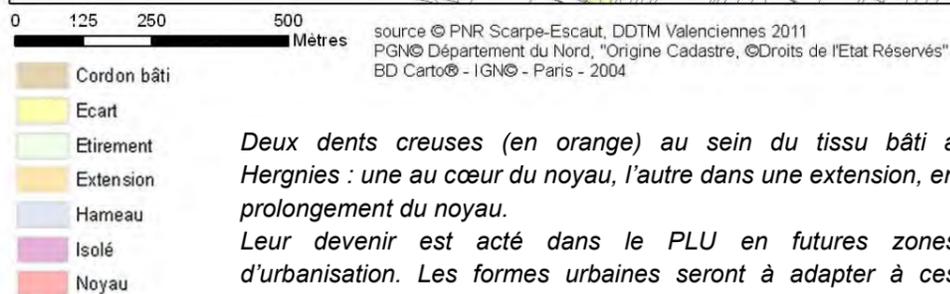
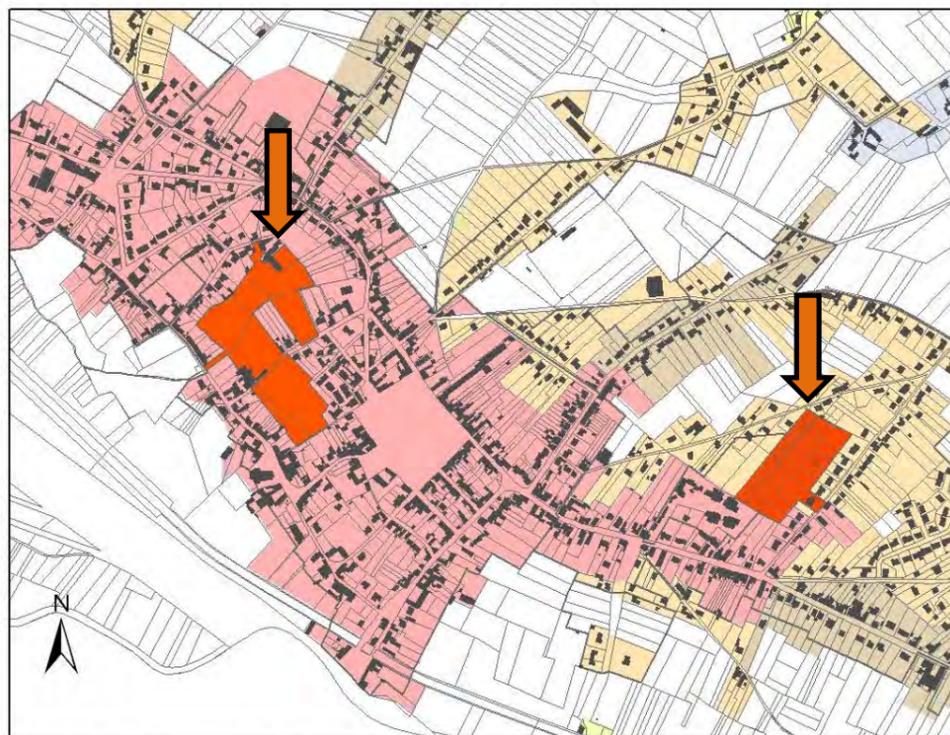
Par exemple en confortant un centre-village, en redonnant de l'importance à des hameaux, en maintenant des sous-ensembles bâtis isolés du reste du village...

Quel que soit le parti adopté, cela passe par les choix d'aménagement et de traitement de l'espace à l'échelle de la commune (voire des communes limitrophes quand les sous-ensembles sont partagés avec d'autres communes), mais également plus finement, à l'échelle du sous-ensemble.

### En lien avec l'enjeu précédent, évaluer l'opportunité de densifier ou non le bâti existant, et où le faire.

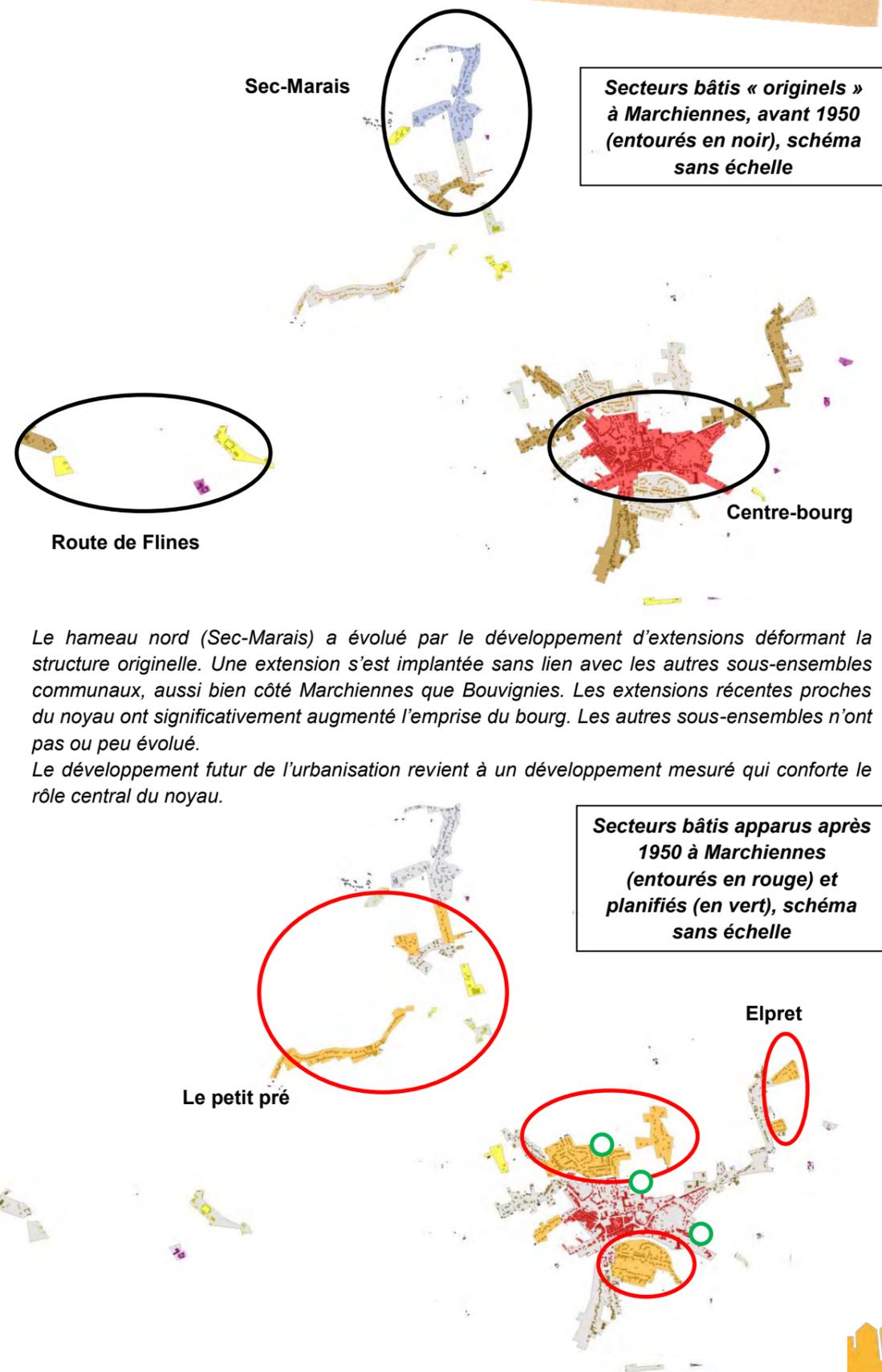
Le long des voiries, elle se réfléchit en fonction de l'ambiance paysagère qui y règne (rurale ou plus urbaine), de l'importance et du rôle paysager des parcelles encore non bâties. Un chapelet de fermes dispersées le long d'une voie n'est peut-être pas à combler par du pavillonnaire... **La densification n'est pas un simple remplissage**, elle nécessite une réflexion sur la réorganisation foncière, la structuration de la voirie, l'implantation du bâti ; bref, un véritable projet urbain.

*Pâture au sein de l'organisation bâtie de Wandignies-Hamage, un espace non bâti pour combien de temps encore ?*



*Deux dents creuses (en orange) au sein du tissu bâti à Hergnies : une au cœur du noyau, l'autre dans une extension, en prolongement du noyau. Leur devenir est acté dans le PLU en futures zones d'urbanisation. Les formes urbaines seront à adapter à ces contextes bâtis bien différents.*

## LES ENJEUX – A L'ECHELLE DES VILLES ET DES VILLAGES 2/ QUELS MODES D'ORGANISATION DU BATI ?



## Conforter les centralités, support d'un développement communal

Par le passé, beaucoup de petites centralités ont perdu de leur poids dans l'organisation communale : des hameaux ont perdu leurs équipements ou leurs commerces, l'artisanat ou les fermes y ont cessé leur activité. La vocation de ces sous-ensembles est devenue essentiellement résidentielle. Certains villages présentent même un défaut de centralité, par leur tissu distendu et la dilution de leurs quelques équipements en leur sein.

Aujourd'hui l'aménagement communal favorise fortement le regroupement de nouveaux équipements et habitat autour d'un centre déterminé.

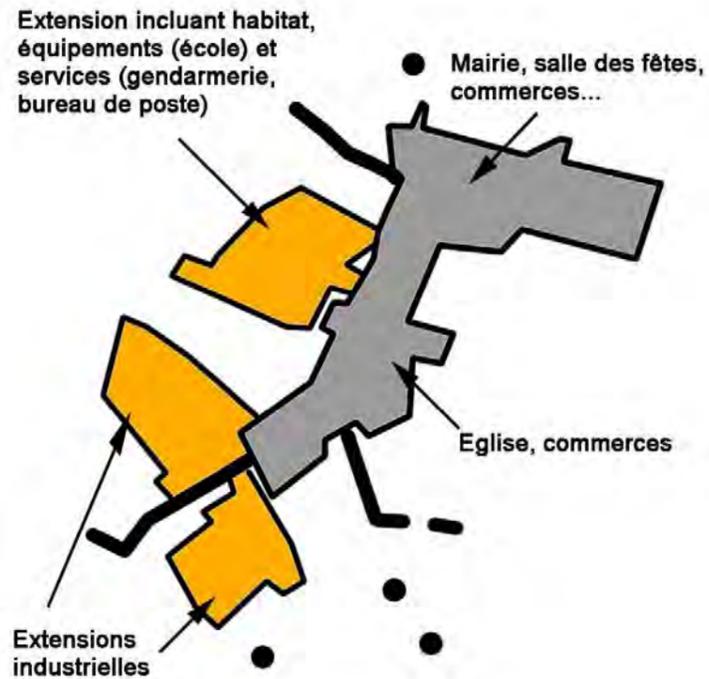
Si cette solution est valable dans les cas de noyaux uniques, dans les autres cas, il est préférable de ne développer les pôles que si ceux-ci jouent un rôle de centralité ou si leur développement inclut la création d'une nouvelle centralité.

Dans les cas de villages-rues, la réflexion peut être poussée plus loin : quel intérêt de créer une nouvelle centralité « artificielle », qui n'existait pas auparavant ? Comment s'appuyer sur l'organisation du bâti en « rue » au lieu de créer un nouveau quartier unique avec construction d'équipements et d'habitat, dont la taille peut être démesurée par rapport à la structure du village ? Pour préserver l'équilibre de ces villages, le développement peut se faire par « petites touches » mesurées ; la recréation de petites centralités peut être une opportunité de développer cette urbanisation par « petites touches » au sein ou en lien direct avec l'enveloppe urbaine.

Un des éléments forts de la centralité est l'espace public réservé à usage de place (cf. p.25 et 34).

En Cœur de nature, les centralités à développer ne sont pas seulement ponctuelles, mais aussi linéaires : la valorisation de chemins de randonnée peut servir également de support au développement, ceux-ci pouvant se révéler de véritables lieux de croisement entre habitants et desservant le territoire et ses lieux de vie. Ils peuvent également servir de lien entre les centralités.

### Centralité concentrée : développer autour du centre identifié

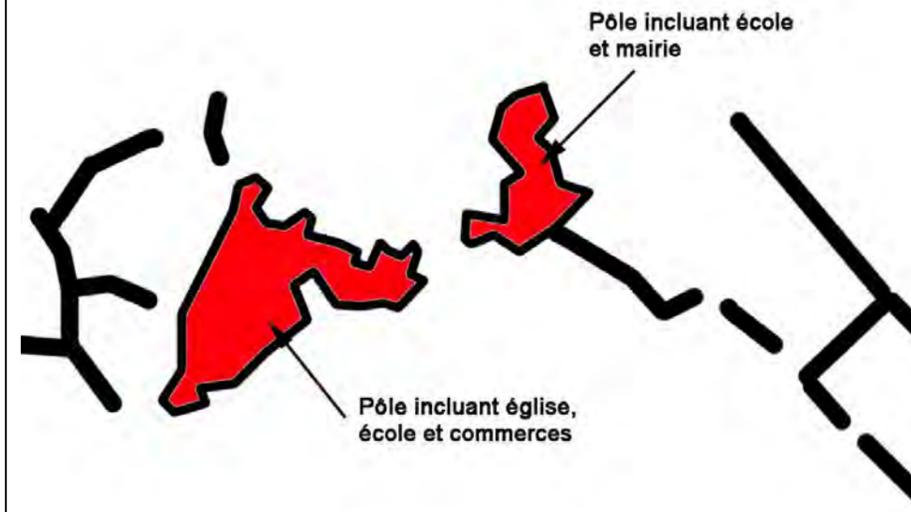


Ci-dessus : schéma de localisation des centralités à Mortagne-du-Nord (en gris, le noyau, en orange les extensions, schéma sans échelle).

Ci-contre : l'extension au nord. Une extension faisant aujourd'hui partie intégrante du bourg de Mortagne-du-Nord, par son positionnement et l'implantation d'équipements et services en son sein.



### Centralité répartie : ne pas conforter un pôle plus que l'autre ou permettre un développement similaire afin de garder le poids urbain de chaque pôle

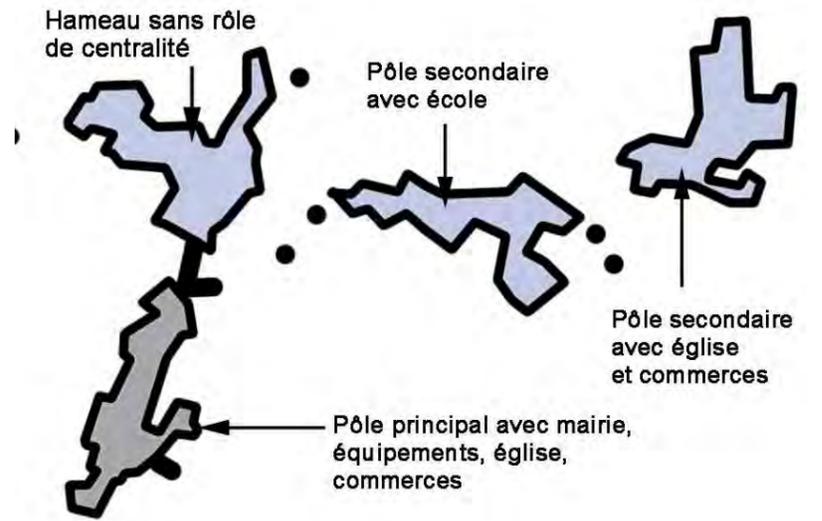


Ci-dessus : schéma de localisation des centralités à Nivelle (en rouge, les noyaux, schéma sans échelle).

Ci-contre : le noyau de l'église, incluant commerces et équipements de cette commune bipolaire.



### Centralité dominante : conforter le pôle principal faisant office de centre, travailler les liaisons et déplacements entre les pôles secondaires et le centre



Ci-dessus : schéma de localisation des centralités à Flines-lez-Mortagne (en gris le noyau, en bleu les hameaux, schéma sans échelle).

Ci-contre : le pôle secondaire de Rouillon avec son église et ses commerces/entreprise.



## DES ENJEUX SPECIFIQUES AU DEVENIR DES SOUS-ENSEMBLES

A l'échelle du Cœur de nature et au sein de chaque commune, les préconisations ci-dessous visent à accompagner au mieux le devenir de ce territoire dans le respect de ses caractéristiques et à la lumière des tendances constatées.

### Des formes urbaines originelles à préserver : isolés, écarts, certains hameaux

- **Écarts, isolés ou hameaux aux formes circonscrites encore bien visibles dans le paysage rural** : encore bien dissociés des centres et en situation dégagée (situation 1) ou au contraire en situation très isolée et enclavée dans l'épaisseur des éléments naturels (marais, forêt, peupleraies,...) (situation 2)
- **Diversité des origines** : liés au passé agricole (fermes ou maisons d'ouvriers agricoles) et d'exploitation des ressources du territoire (marais, forêt), passage des canaux (maisons bord à canal), plus rarement à des activités spécifiques (industrielles, pépinières).

**Enjeu : formes originelles contribuant à l'équilibre entre espace bâti et espace non bâti, ou formes témoins du mitage et de l'émiettement du bâti ?**

#### Pistes de réflexion :

**Situation 1** : maintenir leur forme circonscrite, les préserver de la pression foncière et urbaine ; assurer leur pérennité par celle de leurs activités ; lutter contre le mitage et l'étalement urbain.

**Situation 2** : préserver ces formes de leur abandon ou disparition (risque d'« oubli »).



A gauche, situation 1 : le hameau de Rouillon (Flines-lez-Mortagne), une forme encore bien dissociée du reste du bâti communal.  
A droite, situation 2 : un écart en lisière forestière (Odomez), à préserver du développement bâti.

### Un regroupement des formes urbaines à clarifier : noyaux, hameaux

- Des noyaux de tailles très diverses (de la ville au village) ; une tradition de hameaux, pour certains de belle taille (liés à l'exploitation de ressources naturelles, positionnement d'une chapelle,...).
- Regroupement progressif des noyaux et/ou hameaux anciens, liaisonnés par du bâti linéaire plus récent, et aboutissant à de grandes structures bâties parfois intercommunales.

**Enjeu : une lisibilité qui se perd dans une masse bâtie tendant à devenir ininterrompue.**

#### Piste de réflexion :

- Prémunir les hameaux ruraux encore préservés contre une mise en réseau ;
- Clarifier l'organisation bâtie et le rôle du sous-ensemble lorsque le regroupement a déjà eu lieu (affirmer les noyaux et les hameaux par une hiérarchisation des voiries et des espaces publics, un traitement des centralités, fonctionnement au sein de la commune...).



A gauche : la place de la Croisette (Saint-Amand-les-Eaux), un aménagement de qualité marquant la centralité du hameau.  
A droite : un bâti distendu, reliant la Bruyère et le Moulin Blanc (Saint-Amand-les-Eaux), et une impression de masse continue entre les deux hameaux.



## Des mutations à accompagner (cordons bâtis, étirements)

- Formes linéaires, fortement présente en Cœur de nature pour l'une (cordon bâti) et plus rare pour l'autre (étirement), et témoignant d'une structuration déjà ancienne sur le territoire.
- Passage progressif d'un étirement à un cordon bâti par phénomène de comblement ayant toujours existé, mais s'étant accéléré avec le développement du pavillonnaire

**Enjeu : problématiques classiques du développement du bâti linéaire (basculement vers une identité résidentielle, moins bonne lisibilité des caractères ruraux et du paysage environnant).**

### Piste de réflexion :

- S'inspirer des caractéristiques de l'ancien dans le développement et l'aménagement de ces formes pour garantir la meilleure adaptation des cordons bâtis et étirements à leur contexte rural ;
- Utiliser l'espace public comme « liant » dans ces tissus bâtis hétérogènes, en adaptant toutefois le vocabulaire et l'organisation de l'espace public à l'environnement rural du sous ensemble.
- Cas particulier des villages qui n'ont pas de noyaux mais constitués de cordons bâtis (Millonfosse, Odomez, Tilloy...): donner une lisibilité à l'organisation bâtie en renforçant les centralités et les espaces communs existants, voire par leur création.



*Ci-contre : un trottoir pavé et un arbre préservés marquant simplement le paysage (Château-l'Abbaye)*

*Ci-dessus : un cordon bâti comblé au fil du temps sans traitement particulier pour redonner une cohérence à l'ensemble (Hergnies)*

## Un développement à maîtriser (extensions)

- Des formes très présentes sur le territoire, d'origines diverses, en explosion avec l'arrivée du pavillonnaire et constituant l'avenir du territoire.
- Evolution de formes linéaires le long des routes en formes regroupées actuellement (type lotissement), recentrage récent des nouvelles extensions vers les noyaux urbains.

**Enjeu : formes urbaines générant généralement une consommation d'espace rural, standardisation des formes et de l'architecture sans lien avec le territoire.**

### Piste de réflexion :

- Contrôler strictement ces extensions par la planification et la réglementation à long terme (documents d'urbanisme, en particulier dans les orientations d'aménagement) ;
- Opportunité de créer une identité urbaine nouvelle mais en respect des lieux, à travers un projet d'architecture et de paysage.



*Ci-contre : le quartier de la Dordonne (Marchiennes), une grette réussie en phase avec les caractéristiques du tissu ancien*

*Ci-dessus : une extension lotie « classique » sur le territoire (Bruille-Saint-Amand)*

## L'ESPACE PUBLIC : UN LIANT POUVANT REDONNER DU SENS A LA FORME URBAINE

Clarifier l'organisation des villes et des villages, mais également d'un quartier, d'un sous-ensemble, passe par un ensemble d'astuces :

- une hiérarchisation des voiries et des espaces publics ;
- un traitement des centralités ;
- des choix d'aménagements et de matériaux adaptés à l'ambiance paysagère (rurale ou plus urbaine) des différents secteurs bâtis.

## LES ENJEUX – A L'ECHELLE DE LA RUE 3/ QUEL TRAITEMENT DE L'ESPACE ?



Un aménagement simple et efficace marquant la place et la présence de l'église, hameau de Rouillon (Flines-lez-Mortagne)



Un traitement d'une voirie principale en traversée de bourg, associant sobriété des matériaux et effacement de réseau (Vred)



Un espace public central entièrement bitumé réservé à la voiture, un véritable potentiel à valoriser (Marchiennes)



Un aménagement paysager (fleurissement, plantations arborées) en phase avec l'identité de « petit bourg » du hameau à la Croisette (Saint-Amand-les-Eaux)



Une appropriation de l'espace public par les habitants, des initiatives à encourager et à encadrer (Warlaing)

## LES PLACES : UNE CARACTERISTIQUE A MENAGER

Les places sont quasi-systématiquement des lieux de centralité, et représentent à ce titre des enjeux de structuration urbaine, d'aménagement du cadre de vie et des enjeux sociaux. Les places existent surtout dans les noyaux ou hameaux, parfois dans les extensions (par exemple au Moulin des Loups à Saint-Amand-les-Eaux ou dans la Cité de la Soierie à Odomez). Pour les « places minérales » et les « places végétales », plusieurs enjeux existent dans leur traitement et leur évolution.

Quelques questions à se poser...

**Comment introduire d'éventuels nouveaux éléments** (halles, kiosques, etc) ?

**Comment gérer le stationnement et les flux de déplacements** sans porter atteinte à la qualité et au fonctionnement des lieux ?

Hormis pour les « places végétales », **quelle importance accorder au végétal** dans des espaces traditionnellement souvent très minéralisés ?

Faut-il faire des places un espace voué principalement au stationnement (comme c'est souvent le cas actuellement), **quelle place réserver à la voiture** ?

A contrario, certaines communes ne possèdent pas de place identifiable en tant que telle. Souvent, l'absence d'église peut l'expliquer (Bousignies, Millonfosse, Odomez). Des espaces peuvent exister, mais sans structuration forte.

Ne faudrait-il pas profiter d'une future opération d'aménagement pour en (re)créer une ?

Et pour quels usages, en lien avec quels services et équipements ?



2008

Aménagement d'un espace à vocation de place sur l'ancien parking de Millonfosse : construction d'une halle et organisation du stationnement.



2012



## LE RAPPORT ENTRE LE BATI ET SON PAYSAGE PROCHE

### Les fenêtres « paysagères »

Qu'est-ce qui différencie la traversée de Warlaing ou de Bruille-Saint-Amand de celle d'une commune en périphérie de métropole lilloise ? Malgré la standardisation des constructions récentes, probablement le paysage qui est laissé à voir au-delà du bâti.

L'enjeu dans le cas d'un linéaire bâti (comme ceux fréquemment rencontrés sur le territoire) est de **préserv**er les fenêtres non bâties les plus importantes pour le paysage local, ou de prévoir une organisation des constructions futures permettant de conserver les vues depuis ces espaces.

Ces fenêtres permettent de conserver un lien avec le paysage environnant, et éviter la banalisation du paysage bâti traversé.



L'une des 3 fenêtres ouvertes vers le Château encore préservées au sein du linéaire bâti, à Bruille-Saint-Amand et leur traduction réglementaire (ci-contre)

### Interface entre bâti et territoire : la ville ou le village vus depuis l'arrière

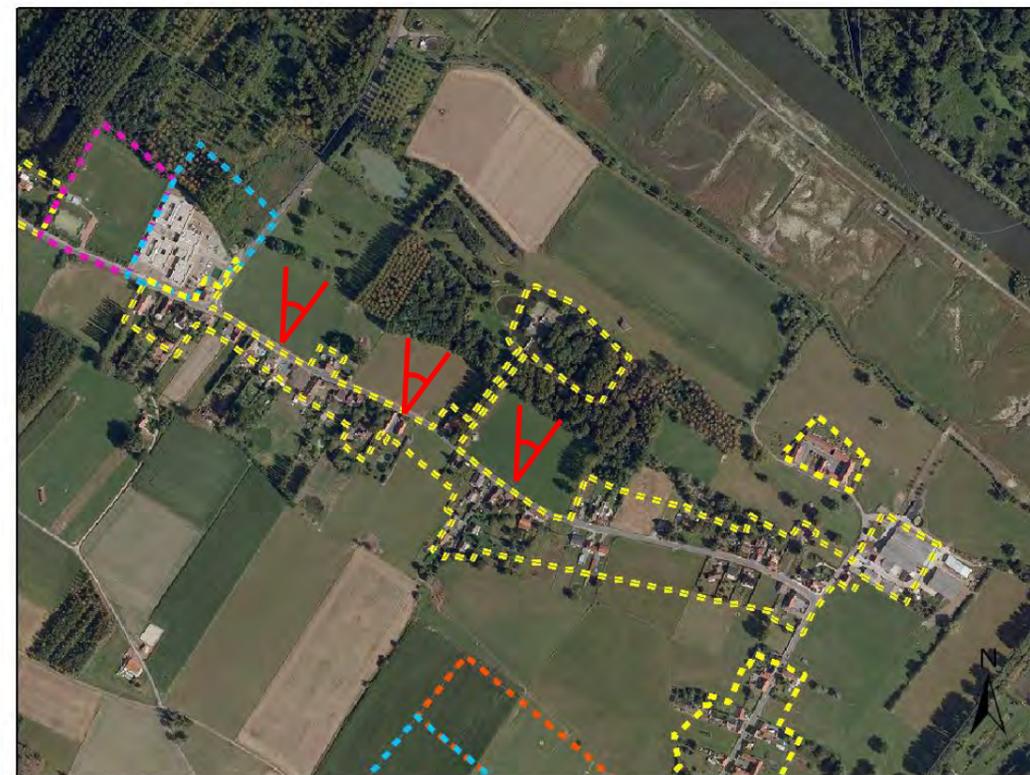
Quels sont les impacts de l'implantation de bâti nouveau (habitat, activités) perçu depuis l'arrière de la rue, avec un peu de recul ?

Selon les éléments qui constituent la transition entre ce bâti et le paysage alentour, la perception n'est pas la même. Le risque étant la confrontation brutale avec le milieu environnant (agricole ou naturel), introduire une progression pour passer de l'espace bâti à la campagne reste une piste dans la composition des projets. Elle peut prendre la forme d'une densité et de volumes dégressifs, d'espace à connotation de plus en plus rurale (jardins, vergers, prairies...) au fur et à mesure du passage vers le milieu rural.

Lors de projets de zones d'activités ou d'habitat, l'enjeu est d'évaluer l'impact visuel de la future extension sur la silhouette urbaine et la manière dont elle se greffe sur la rue existante. Selon le contexte et la nature du projet, il convient d'en atténuer l'impact quand il est en rupture avec les caractéristiques du paysage (par ses volumes et sa hauteur par exemple), ou au contraire de le rendre lisible dans le paysage quand il en souligne les lignes de forces.

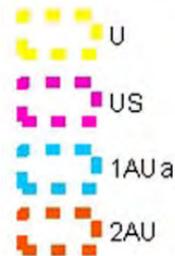
Un autre enjeu est d'évaluer ce qui va disparaître au profit de l'urbanisation : quel rôle jouait cette prairie ? Quelle valeur avait ce verger ? Cette question est notamment primordiale quand l'espace urbanisé constituait la frange entre le village et l'agriculture alentours. Des éléments sont peut-être à préserver (alignements arborés, murs...), la nouvelle limite est sans doute à ménager.

Un principe demeure : un projet architectural et urbain de qualité et exigeant contribue à un paysage de qualité, il n'est alors plus nécessaire de le cacher !



0 125 250 500 Mètres

Source : © PNR Scarpe-Escaut, aérodata 2009  
© DDTM de Valenciennes



Fenêtres préservées vers le Château et les prairies attenantes, à Bruille-Saint-Amand (classées en zone agricole A dans le document d'urbanisme)



A gauche : interface directe entre extension pavillonnaire et pâtures voisines (Nivelle). Au centre : silhouette très lisible d'un lotissement en pied de chevalement (Anhiers). A droite : vue directe sur la périphérie de Saint-Amand-les-Eaux depuis la RD169 (contournement).

**En matière de planification...**

En fonction de l'échelle d'étude (du grand territoire à la rue), et du thème étudié, certains chapitres peuvent venir alimenter directement le contenu des documents d'urbanisme (rapport de présentation par exemple). Les orientations affichées dans les documents stratégiques (PADD, DOO, OAP...) et leur traduction spatiale (zonage, règlement...) peuvent être formulées en tenant compte des enjeux énoncés.

**... et lors de projets locaux**

Les éléments du diagnostic peuvent alimenter les réflexions lors d'un projet d'aménagement, aider à l'instruction d'autorisation ou de déclaration d'urbanisme, ou encore éclairer les réflexions lors de démarches locales de protection d'espaces.

**LIEN A LA PLANIFICATION ET AU PROJET D'AMENAGEMENT**  
**1/ COMMENT UTILISER CE DIAGNOSTIC ?**

PLANIFICATION									CHAPITRES DU DIAGNOSTIC	PROJETS								
SCOT			PLU				CARTE COMMUNALE			PROJET D'AMENAGEMENT			INSTRUCTION		PROTECTION D'ESPACES			
RAPPORT DE PRESENTATION	PADD	DOO	SCHEMA(S) DE SECTEUR(S)	RAPPORT DE PRESENTATION	PADD	OAP	REGLLEMENT ET DOCUMENT GRAPHIQUE	RAPPORT DE PRESENTATION		DOCUMENT GRAPHIQUE	ZONE A URBANISER (AU)	PLACE/RUE/ABORDS	EQUIPEMENT	PERMIS D'AMENAGER	PERMIS DE CONSTRUIRE	DECLARATION PREALABLE	AVAP	PAEN
<b>UNE ANALYSE DU TERRITOIRE DU CŒUR DE NATURE</b>																		

Exploitation directe du contenu du diagnostic  
 Sert d'appui à la réflexion

SCOT : schéma de cohérence territoriale  
 PLU : plan local d'urbanisme  
 PADD : projet d'aménagement et de développement durable  
 DOO : document d'orientations et d'objectifs

OAP : orientation d'aménagement et de programmation  
 PAEN : périmètre de protection et aménagement des espaces agricoles et naturels périurbains  
 AVAP (ou AMVAP) : aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine



Les choix opérés dans les PLU influent directement sur l'évolution de l'organisation urbaine des villes et des villages et de leurs sous-ensembles bâtis. L'analyse des documents d'urbanisme des communes du Cœur de nature révèle divers éléments de réflexion, que le diagnostic vient éclairer.

## LE DEVENIR DES SECTEURS DEJA URBANISES

### Les zones urbaines (U)

Dans certains PLU, un seul type de zone urbaine existe ; il n'y a pas de sous-classe de zonage U (UA, UB, UC...) ni de nuance en matière de règlement. Les règles constructives sont les mêmes que l'on soit dans le noyau, les hameaux, les cordons bâtis... sans tenir compte des caractéristiques souvent différentes de densité, d'implantation, de recul... Le risque est une uniformisation ou une perte du caractère de chaque sous-ensemble.

Dans presque tous les PLU, les hameaux sont classés en zonage U, sauf rares exceptions (à Hergnies par exemple).

Le caractère urbain ou rural des hameaux est conforté et orienté selon les caractéristiques de densité, d'implantation, de perception paysagère en présence. Le zonage choisi peut permettre de traduire la volonté de préserver le caractère urbain ou rural de ces sous-ensembles.

**Suggestion : étudier finement les sous-ensembles et leurs caractéristiques propres, constituant en quelque sorte « l'ADN urbain » de la commune. Une fois identifié, cet ADN peut alors servir à définir les règles d'évolution de chaque secteur bâti de la commune (densification ou non, règles constructives et architecturales, etc).**

### Différence de zonage dans un même secteur

Dans un même secteur bâti intercommunal (ex. Rue d'En-Haut, Buridon et Hauterive à Bruille-Saint-Amand, Château-l'Abbaye et Nivelles), le zonage n'est pas toujours homogène : UB systématique en bord de route, U plus « découpé », U large englobant des parcelles non construites...

Les sous-ensembles intercommunaux risquent d'évoluer différemment selon la commune à laquelle ils appartiennent, au risque de perdre leur cohérence bâtie.

**Suggestion : si un ADN commun est défini pour une entité à cheval sur plusieurs communes, ses règles d'évolution devront être posées de la même façon (concertation à plusieurs communes).**

## LE DEVELOPPEMENT DE ZONES BATIES

### Positionnement des zones AU (à urbaniser)

Elles sont souvent positionnées en épaisseur du tissu ancien, sauf quelques cas particuliers (zones AU à Bruille-Saint-Amand, Vred, Anhiers).

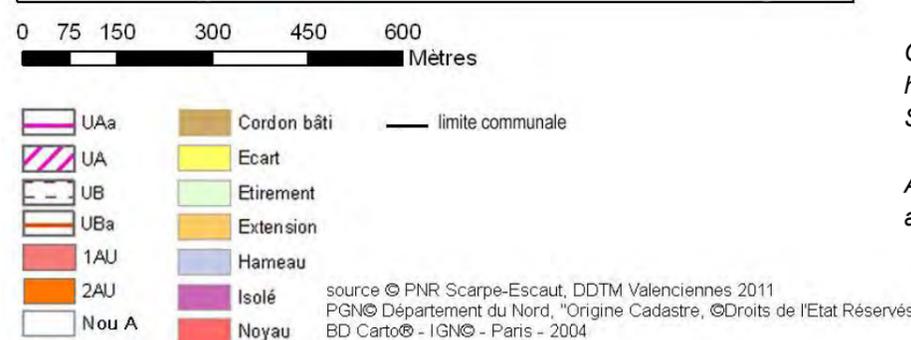
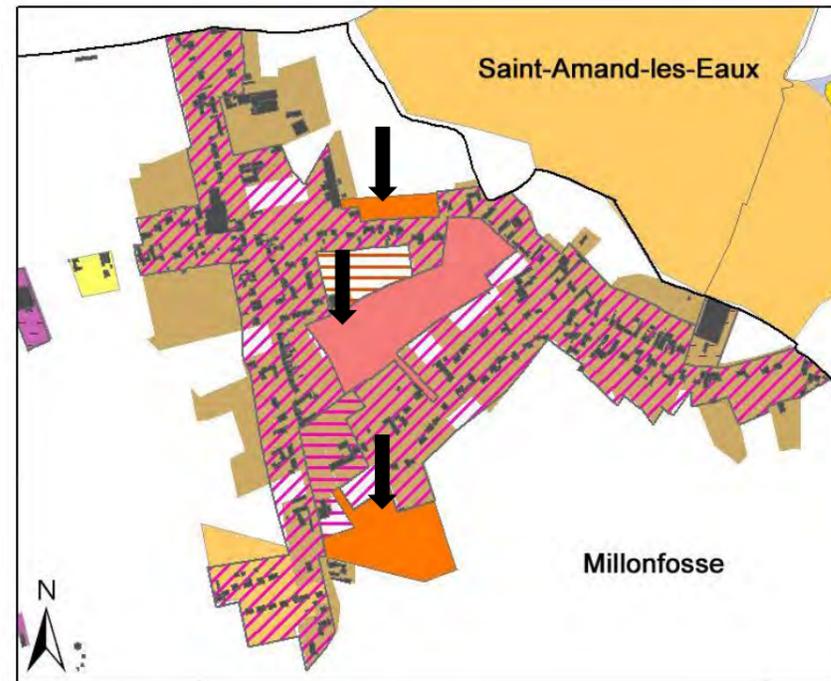
Les futures extensions sont généralement recentrées autour du noyau. Leur taille n'est parfois pas en phase avec la taille de la partie déjà urbanisée de la commune.

### Capacité d'accueil

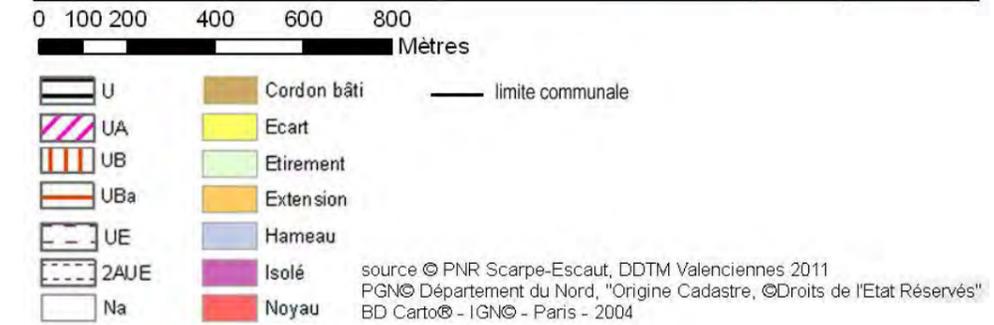
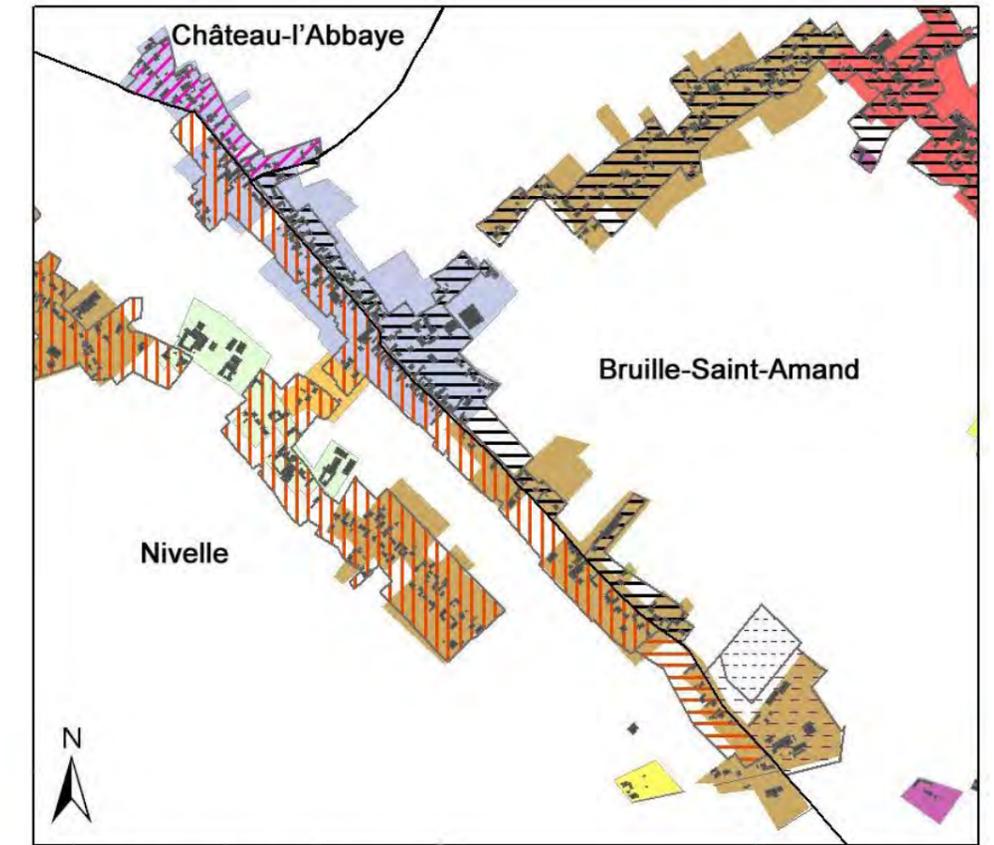
Certaines communes ne prévoient pas de zone future d'urbanisation AU (Thun-Saint-Amand, Nivelles...). Par contre, beaucoup de parcelles encore non bâties sont classées en zone urbaine (UB). Les dents creuses en zone UB sont parfois de grande capacité et le zonage UB découpé moins « subtilement » que sur les communes qui ont des zones AU. Cette tendance se vérifie sur de nombreuses zones classées U.

*A priori*, aucune extension n'est prévue sur certains villages mais les cordons bâtis s'étoffent et parfois se développent ; ponctuellement des étirements évoluent même en cordons bâtis. De véritables petites extensions peuvent toutefois s'y intercaler quand la superficie est importante. Le devenir des « fenêtres » non bâties au sein de ces tissus est à évaluer finement (à construire ? à préserver ?).

**Suggestion : la capacité des dents creuses et parcelles résiduelles en zone urbaine doit être intégrée au calcul de la superficie des nouvelles zones bâties.**



## LIEN A LA PLANIFICATION ET AU PROJET D'AMENAGEMENT 2/ QUELQUES PISTES DE REFLEXION



Ci-dessus : différence de zonage (et donc de règles d'urbanisme) au sein d'un hameau et d'un cordon bâti intercommunaux (Nivelles, Château-l'Abbaye et Bruille-Saint-Amand).

A gauche : exemple de positionnement de zones AU en comblement du tissu ancien organisé jusqu'à présent en cordon bâti, à Millonfosse.

### Cas des cartes communales

Le zonage naturel (N) ou urbain (U) et le règlement des cartes communales ne permettent aucune subtilité de traitement architectural et urbain. Les « débords » et abus de la zone U sur les secteurs non bâtis sont fréquents. Des petits secteurs d'extension linéaire sont à craindre à ces endroits.

**Suggestion : la carte communale n'est pas un outil adapté au territoire du Cœur de nature et à la diversité des formes bâties. L'usage du PLU est recommandé.**

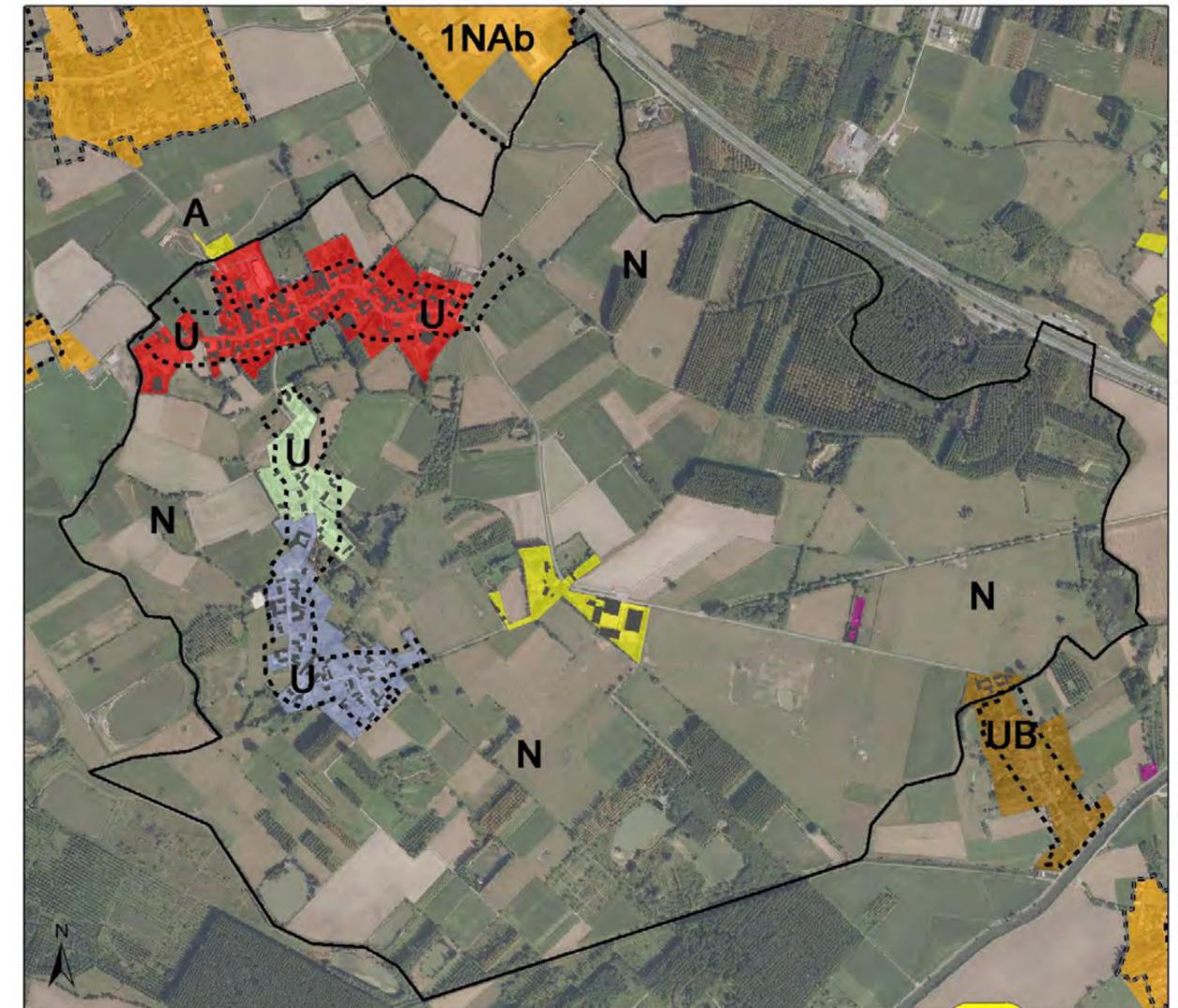
### LA GESTION DU BATI EN SECTEUR NON URBAIN, AGRICOLE OU NATUREL

#### Le zonage agricole (A)

Le zonage A inclut du bâti dispersé ou très lâche, d'origine agricole essentiellement (par exemple, au Saubois à Saint-Amand-les-Eaux).

Sauf cas très particulier, les étirements, les isolés et les écarts sont clairement préservés de toute urbanisation futures dans les PLU, aucune évolution de l'urbanisation n'est favorisée.

**Suggestion : exploiter les possibilités de zonage du PLU permettant de préserver des formes urbaines rurales.**



Carte communale de Bousignies et recollement avec les PLU voisins.  
Un zonage U unique pour des formes urbaines différentes.

### Quelques réflexions à retenir...

#### Le Plan Local d'Urbanisme (PLU), un outil adapté et complet si bien utilisé !

- L'analyse des caractéristiques des sous-ensembles bâtis (positionnement dans le territoire, continuité urbaine ou non, densité, R+..., recul et alignement,...) peut éclairer l'élaboration du zonage et du règlement du PLU. La diversité des sous-ensembles bâtis doit inciter à affiner les règles et les zonages des secteurs urbains : le zonage U doit être décliné en sous-zonages urbains (ex. UA, UB, UC, etc), afin d'adapter au mieux les règles au contexte ;
- La maîtrise de l'urbanisation linéaire est en marche, mais le tracé des zonages urbains (U) et le positionnement des zones à urbaniser (AU) doivent rester vigilants en la matière ;
- Le PLU permet d'affirmer le développement ou au contraire la préservation de l'urbanisation de certains secteurs, il peut également traduire les choix de développement de centralités.

#### Une réflexion intercommunale qui a du sens en Cœur de nature

Le bâti fait souvent fi des limites communales et les caractéristiques sont souvent proches entre communes limitrophes... Les choix opérés lors de la planification peuvent également concerner les communes voisines !  
L'outil le plus adapté à une réflexion commune est le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi), pour des modes de développement partagés, des équipements et des espaces publics communs.





## BILBIOGRAPHIE

### Etudes et rapports

Agence Bocage, Parc naturel régional Scarpe-Escaut, *Etude préalable de diagnostic des paysages*, 2007  
Parc naturel régional Scarpe-Escaut, Parc naturel transfrontalier du Hainaut, *Diagnostic de territoire*, 2008  
Parc naturel régional Scarpe-Escaut, *Charte du Parc naturel régional*, 2010-2022

### Ouvrages

R. Brunet, R. Ferras, H Théry, *Les Mots de la géographie, dictionnaire critique*. Montpellier-Paris, Reclus – La Documentation Française, Collection Dynamiques du territoire, 520p. (3<sup>ème</sup> édition)  
*Le Patrimoine des communes du Nord*, Le Flohic éd., rééd. 2001, Paris, tome 2, p.1434

## SOURCES

### Extraits de cadastres anciens, Archives départementales du Nord

Bruille-Saint-Amand, cadastre du Consulat, 30P67  
Hergnies, cadastre napoléonien, 31P595 (1856)  
Marchiennes, cadastre napoléonien, 31P158 (1816) et 31P452 (1860)  
Odomez, cadastre du Consulat, 30P265  
Vicq, cadastre du Consulat 30P363

## ILLUSTRATIONS

**Crédit photos et illustrations** : CAUE du Nord, Parc naturel régional Scarpe-Escaut

**Réalisation des cartographies** : Parc naturel régional Scarpe-Escaut



# Contact

CAUE  
98, rue des Stations  
59000 Lille  
tél. 33 +(0)3 20 57 67 67  
fax. 33 +(0)3 20 30 93 40

[www.caue-nord.com](http://www.caue-nord.com)



# Contact

Maison du Parc  
357, rue Notre Dame d'Amour  
59230 Saint-Amand-les-Eaux  
tél. 33 +(0)3 27 19 19 70  
fax. 33 +(0)3 27 19 19 71

[contact@pnr-scarpe-escaut.fr](mailto:contact@pnr-scarpe-escaut.fr)  
[www.pnr-scarpe-escaut.fr](http://www.pnr-scarpe-escaut.fr)



## Partenaires financiers :



PRÉFET DE LA RÉGION  
NORD - PAS-DE-CALAIS

avec le soutien  
de la Direction Régionale  
des Affaires Culturelles

© Parc naturel régional Scarpe-Escaut, CAUE du Nord, mai 2012  
Rédacteur : Parc naturel régional Scarpe-Escaut - Marie-Lise Veillet  
Appui rédactionnel : Conseil d'Architecture, d'urbanisme et  
d'Environnement du Nord - Anne Braquet et Christophe Rouvres